

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2019 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2019, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2019 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2019. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2018 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2019, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2018 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13

Programme 303

IMMIGRATION ET ASILE	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	21
Présentation des crédits	26
Justification au premier euro	31
Opérateurs	57

Programme 104

INTÉGRATION ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE	63
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	64
Objectifs et indicateurs de performance	67
Présentation des crédits	69
Justification au premier euro	74
Opérateurs	87

MISSION

IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Immigration, asile et intégration », composée des programmes 303 « Immigration et asile » et 104 « Intégration et accès à la nationalité française », poursuit quatre objectifs principaux :

- garantir le droit d'asile ;
- adapter l'immigration régulière à la situation économique et sociale de notre pays et veiller au respect de la législation en matière d'entrée et de séjour des étrangers avec nos partenaires européens ;
- conduire une politique d'accueil et d'intégration en proposant aux étrangers primo-arrivants un véritable parcours d'intégration républicaine en France, fondé sur la connaissance de l'histoire et de la culture de notre pays, des principes et valeurs de la République française, sur l'apprentissage du français, ainsi que sur un accès facilité à l'emploi ou à l'activité ;
- renforcer l'efficacité de la lutte contre l'immigration illégale et le retour des étrangers en situation irrégulière dans le respect des règles de l'État de droit.

La France a une tradition historique et ancienne d'accueil des demandeurs d'asile. **Le droit d'asile** est à la fois une exigence constitutionnelle, un engagement international au titre de la convention de Genève et une obligation du droit de l'Union européenne.

Le système d'asile en France garantit l'examen impartial de la demande par un établissement public sous le contrôle d'une juridiction administrative et assure aux demandeurs d'asile un droit au maintien sur le territoire ainsi qu'un droit à l'hébergement et à une prise en charge sociale. La hausse quasi-continue de la demande d'asile depuis 2008 s'est poursuivie en 2019, faisant à nouveau de la France l'un des premiers pays d'accueil des demandeurs d'asile au niveau européen avec l'Allemagne. En 2019, l'OFPPRA a reçu plus de 132 800 demandes d'asile (+ 7,4 % par rapport à 2018). Le premier pays de provenance des primo-demandeurs d'asile en 2019 reste l'Afghanistan. Les demandes en provenance d'Albanie et de Géorgie se situent aux deuxième et troisième rangs, devant la demande guinéenne. Si la progression des demandes albanaises et géorgiennes a été contenue grâce à un traitement prioritaire – ces demandes ayant diminué à compter du 2nd semestre 2019 - les demandes haïtienne, bangladaise et nigériane ont en revanche fortement augmenté. Cette hausse de la demande d'asile est due à une série de facteurs : les flux secondaires à destination de la France qui ont représenté plus d'un tiers des demandes d'asile enregistrées dans les guichets uniques pour demandeurs d'asile, la demande issue des pays d'origine sûrs, même si celle-ci diminue en cours d'année, l'existence de flux migratoires en provenance d'Afrique francophone, qui se dirigent de manière préférentielle vers la France.

Face à la hausse continue de la demande depuis 2008, la réduction des délais de traitement des dossiers constitue un enjeu de premier plan. Dans cette perspective, la trajectoire de réduction des délais de traitement présentée dans le cadre du plan du Gouvernement « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires » du 12 juillet 2017 a été impactée par la progression de la demande d'asile en 2019, qui, cumulée à celle des années précédentes, a fait progresser le stock de dossiers en instance à l'OFPPRA de 41 %. Ce retard dans la trajectoire de réduction des délais a nécessité un renfort conséquent de 200 agents pour l'OFPPRA, engagé dès 2019 et autorisé en année pleine dans le cadre de la loi de finances initiale (LFI) pour 2020. Par ailleurs, les mesures issues de la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie visant à amplifier la réduction des délais de traitement des demandes d'asile ont commencé à produire leurs effets, notamment sur la demande issue des pays d'origine sûrs, mais ceux-ci ne peuvent être que progressifs. En conséquence, le délai de traitement de six mois en moyenne entre l'OFPPRA et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) devrait être atteint avant la fin de l'année 2021[1].

En amont, les délais d'enregistrement des demandes d'asile en guichets uniques s'établissent à 5,8 jours, en forte diminution.

Par ailleurs, la mise à niveau du parc d'hébergement a été poursuivie avec la création de 3480 places supplémentaires pour les demandeurs d'asile, dont 1030 places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). À la fin de l'année 2019, le parc d'hébergement pour demandeurs d'asile représentait 98 564 places autorisées. La rationalisation du parc d'hébergement entamée en 2018 et consécutive à son importante augmentation des années précédentes a également été poursuivie, avec en particulier la transformation des centres d'accueil et d'orientation (CAO) et des centres d'hébergement d'urgence-migrants (CHUM) en places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA). La maîtrise des coûts cibles journaliers à l'occasion de ces transformations a contribué à contenir le dépassement de la trajectoire budgétaire de l'hébergement d'urgence prévue en loi de finances initiale.

L'intégration des réfugiés, auxquels la France accorde sa protection, est également un axe important du plan gouvernemental « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires », avec des traductions en matière d'hébergement, d'accompagnement des publics et de pilotage. Cet axe a été développé dans le cadre de la stratégie interministérielle d'accueil et d'intégration des réfugiés présentée lors du Comité interministériel à l'intégration (C2I) du 5 juin 2018. Les premières mesures de cette stratégie ont été déployées en 2019 par la direction de l'asile et la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DI-AIR).

La politique des visas du gouvernement vise à concilier le nécessaire renforcement de l'attractivité de notre pays avec le maintien d'un haut niveau de vigilance sur la fraude et l'appréciation des risques sécuritaires et migratoires.

Depuis 2014, elle se traduit par une série de facilitations en direction de publics ciblés et par la poursuite de la refonte des différentes applications informatiques utilisées pour le traitement des visas.

Elle a par ailleurs permis de maintenir un haut niveau de vigilance contre la fraude documentaire et les usurpations d'identité par la généralisation du déploiement du visa biométrique et la formation des agents consulaires à la détection des documents falsifiés ou contrefaits.

Concernant **l'entrée régulière des ressortissants étrangers**, l'objectif de placer le dispositif d'immigration légale au service de la politique d'attractivité de la France pour les talents étrangers a été poursuivi. Une disposition de loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019, a permis une extension du passeport talent aux salariés d'entreprises reconnues innovantes, en particulier les *start-ups* françaises, afin de répondre à leurs besoins d'embauche de compétences de ressortissants étrangers et leur permettre de poursuivre leur développement. Le nombre de passeports talent délivrés a continué sa progression avec 8 800 premiers titres délivrés en 2019 contre 8 300 en 2018 et 6 900 en 2017. Les efforts se sont aussi concentrés sur les étudiants, dans le cadre du plan Bienvenue en France : les conditions d'examen des demandes de visas et les démarches pour renouveler les titres de séjour ont été simplifiées.

L'ensemble des mesures de la loi du 10 septembre 2018 ont été mises en œuvre en matière d'immigration légale, en particulier la transposition dans le droit national de la directive européenne 2016/801 relative aux étudiants, chercheurs, volontaires et jeunes au pair.

L'année 2019 a permis de poursuivre le déploiement du projet de système d'information ANEF en faveur des démarches des étrangers en France. Le module ouvert le 18 février 2019 permet aux 120 000 primo arrivants, principalement les étudiants, d'effectuer en ligne plutôt qu'à l'OFII les formalités de validation de leur visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), qui leur garantit un séjour régulier pendant leur première année de séjour en France. Cette première étape sera suivie, en 2020 et jusqu'en 2022, de déploiements permettant de réaliser en ligne les démarches de demande d'un titre de séjour après un visa ou en renouvellement d'un titre précédent. Il s'agit d'offrir un meilleur accès aux démarches et limitera les déplacements en préfecture.

Les efforts pour assurer une plus grande homogénéité des pratiques des préfectures, en ce qui concerne les modalités d'organisation et d'instruction des demandes de titre de séjour, ont été poursuivis.

Dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des étrangers primo-arrivants, l'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre des mesures ambitieuses décidées par le Comité interministériel à l'intégration le 5 juin 2018 et de la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour renforcer le parcours d'intégration républicaine. La signature du contrat

d'intégration républicaine (CIR) marque l'engagement de l'étranger dans ce parcours. L'entretien personnalisé avec un auditeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) permet l'évaluation de la situation et des besoins de l'étranger et une première orientation vers les services publics de proximité. Le signataire du CIR bénéficie de formations civique et linguistique, cette dernière ayant pour référence le niveau A1 du cadre européen commun pour les langues. Après le CIR, l'étranger a la possibilité de poursuivre son parcours linguistique vers le niveau A2, requis pour l'obtention de la carte de résident, puis vers le niveau B1 oral demandé pour déposer une demande de naturalisation. Ces formations ont été doublées dans leur nombre d'heures et renouvelées dans leur contenu en mars 2019. Le parcours se poursuit par ailleurs au travers d'initiatives soutenues par les préfets dans les territoires au moyen des crédits délégués sur le programme 104, en forte augmentation en 2019. L'accent a été mis sur l'accompagnement des étrangers vers l'insertion professionnelle.

Dans le domaine de l'accès à la nationalité, l'année 2019 a été marquée par la montée en puissance de la démarche de pilotage des plateformes d'accès à la nationalité au travers de la démarche des feuilles de route.

Par ailleurs, répondant à une annonce du Premier ministre faite au mois de mars, le relèvement souhaité au niveau B1 oral et écrit, de la maîtrise de la langue française par les candidats à la nationalité française, a trouvé sa traduction dans la modification du décret cadre régissant les procédures d'accès à la nationalité française. Ce décret rationalise en outre le régime des dispenses et renforce la sécurisation des procédures au travers, notamment, de dispositions visant à lutter contre la fraude.

L'effort portant sur **l'éloignement** forcé des ressortissants de pays tiers à l'Union européenne (UE) vers les pays tiers s'est poursuivi en 2019 et présente une progression encourageante (+18 % par rapport à 2018). Entre 2017 et 2019, les éloignements vers les pays tiers ont augmenté de 34%. Il convient de souligner que ces éloignements sont les plus représentatifs de l'efficacité de l'action des forces de l'ordre et des préfetures en matière d'éloignement.

Le nombre global d'éloignements forcés a également progressé (+20,6 %). L'application plus efficace des dispositions relatives au règlement Dublin s'est traduite par une augmentation des transferts de ressortissants de pays tiers vers d'autres pays de l'UE (+38 %). Ces augmentations sont notables et soulignent la forte mobilisation des services, alors que la police aux frontières (PAF) reste largement mobilisée, dans le contexte du rétablissement des contrôles aux frontières intérieures, pour les missions de contrôle aux frontières.

[1] Sous réserve des conséquences en matière de traitement de la demande d'asile, des mesures prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du coronavirus COVID-19.

■ BILAN DES RÉFORMES

Concernant **l'accueil des ressortissants étrangers en situation régulière**, conjointement avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le ministère de l'intérieur a poursuivi l'effort de facilitation des conditions d'octroi des visas pour les étudiants et le maintien de la délivrance des visas en quarante-huit heures pour certains pays.

En ce qui concerne l'année 2019, les chiffres provisoires de délivrance des premiers titres de séjour montrent une progression de 6,8 % avec 276 576 titres. Cette hausse résulte pour l'essentiel d'un effet statistique en raison du déploiement du module de validation en ligne des visas de long séjour, qui, en rendant instantanée cette démarche, a accéléré l'enregistrement du droit au séjour des détenteurs de ces visas. Une fois cet effet pris en compte, l'immigration professionnelle et étudiante connaît une progression, tandis que l'immigration familiale demeure stable.

Concernant la politique d'intégration, le nombre de contrats d'intégration républicaine (CIR) a connu une hausse de 9 % en 2019 avec plus de 107 400 CIR signés. Les entretiens de fin de CIR ont permis de noter la satisfaction des signataires sur la formation civique renouvelée, considérée comme utile par 96 % des participants, intéressante pour 99 %, avec un intérêt particulier pour l'explication des démarches administratives ainsi que pour l'histoire de France. Le taux d'atteinte du niveau A1 résultant des nouvelles formations linguistiques sont à la hausse. En effet, ce taux atteint plus de 68 % en 2019 contre 61,8 % en 2018. (*chiffres OFII au 31 décembre 2019*). Ces résultats montrent l'intérêt qu'il y avait à proposer des forfaits plus longs et mieux adaptés aux profils. En matière d'insertion professionnelle, 79 % des signataires du CIR sans emploi ont demandé à bénéficier d'un accompagnement par le

service public de l'emploi (SPE). Ils ont été orientés par l'OFII en très grande majorité vers Pôle emploi et, dans une moindre mesure, vers les missions locales.

S'agissant des actions menées au plan local, elles ont pu être renforcées grâce aux moyens supplémentaires alloués aux préfets, et, conformément aux orientations prescrites, la priorité a été donnée aux actions d'accompagnement vers l'emploi qui ont représenté 51 % de la consommation des crédits.

En matière d'accès à la nationalité française, l'année 2019 a confirmé la montée en puissance du pilotage du réseau des plateformes départementales et interdépartementales d'accès à la nationalité française, formalisé dans un plan général d'actions, actualisé chaque année et décliné au niveau de chacune des plateformes au travers d'une feuille de route. Chaque plateforme est ainsi invitée à se fixer des objectifs clairs et réalistes d'amélioration de son fonctionnement en termes d'organisation et de *process*. Cette contractualisation a concerné, en 2019, 19 plateformes soit près de la moitié du réseau.

Elle a aussi été marquée par des avancées notables sur le chantier de la communication vers l'utilisateur avec comme objectifs l'amélioration de la complétude des dossiers et le renforcement de la qualité des dossiers à instruire. Ont ainsi été mis à disposition des plateformes, des *flyers*, un kit usager, une vidéo d'aide à la constitution du dossier, une carte interactive et surtout un outil d'aide à la constitution du dossier qui permet d'orienter la personne vers la bonne procédure. Une meilleure satisfaction de l'utilisateur est recherchée avec une prise en charge dès le premier intérêt porté à l'accès à la nationalité. A terme, ces outils doivent permettre une meilleure complétude des dossiers qui contribuera à renforcer l'efficacité globale dans la conduite des procédures.

Répondant à une attente forte des agents des plateformes chargés de la conduite des entretiens d'assimilation, un dispositif de formation s'adressant au référent « assimilation », désormais identifié au sein de chaque plateforme, a été mis en œuvre sur le dernier trimestre 2019.

Enfin, la poursuite des travaux engagés en matière de dématérialisation de la procédure d'accès à la nationalité française par naturalisation a permis de présenter une première version du portail « usagers », dans le cadre d'une campagne de tests programmée en avril / mai 2019, à des usagers volontaires, sélectionnés par chacune des deux plateformes expérimentatrices. Ces tests avaient pour principale finalité d'anticiper d'éventuels problèmes d'adoption en termes d'ergonomie, de vocabulaire et de parcours proposé. L'analyse de la restitution de ces tests a conduit à des évolutions applicatives. De manière concomitante, l'analyse des besoins fonctionnels et des processus cible, relatifs aux phases d'instruction en plateformes et de contrôle en administration centrale, a été menée afin de pouvoir, ensuite, engager les développements du portail « agents » en vue d'un déploiement du nouvel applicatif, couvrant l'ensemble du processus de traitement d'une demande de naturalisation, au 1^{er} semestre 2021.

Le dispositif expérimental de préparation au retour des étrangers en situation irrégulière, notamment des demandeurs d'asile déboutés, qui constitue un des axes du plan « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires » continue sa montée en puissance, avec l'ouverture de nouveaux centres en régions (Aisne, Doubs, Gironde, Ile-et-Vilaine et Maine-et-Loire).

■ COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Le ministère de l'Intérieur a commencé à développer des initiatives en matière de calcul de coûts. A plus longue échéance, la mise en place d'un système de comptabilité analytique (CAN) est envisagée. Afin de structurer sa démarche, en 2019, le ministère a notamment initié une phase de parangonnage auprès d'autres ministères et a participé aux séances de travail organisées en interministériel dans le cadre de l'animation des référents CAN par la direction du Budget.

Immigration asile et intégration

Mission

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION**OBJECTIF 1 : Réduire les délais de traitement de la demande d'asile (P303)****Indicateur 1.1 : Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPPA (P303)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de décisions rendues dans l'année par équivalent temps plein d'agent instructeur	Dossiers	409	410	404-412	404-412	409	404-412
Délai moyen de traitement d'un dossier par l'OFPPA	jours	185	Non déterminé	60	190	166	60

OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers (P104)**Indicateur 2.1 : Efficacité de la formation linguistique dans le cadre du CAI/CIR (contrat d'accueil et d'intégration/contrat d'intégration républicaine) (P104)**

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'atteinte du niveau A1	%	60	62	70	75	68,3	75
Coût moyen de gestion de la formation linguistique dans le cadre du CAI/CIR	€	0,15	0,14	0,15		0,08	0,15

OBJECTIF 3 : Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière (P303)**Indicateur 3.1 : Nombre de retours forcés exécutés (P303)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de retours forcés exécutés	Nb	14 270	15 677	-		18 906	-
Part des retours forcés de ressortissants de pays tiers (RPT) vers pays tiers (PT)	%	44	45	48		48	48

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
303 – Immigration et asile			
Prévision	1 649 465 762	1 488 729 350	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 442 297 816	1 279 742 068	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	207 167 946	208 987 282	
Exécution	1 617 685 890	1 453 070 797	
104 – Intégration et accès à la nationalité française			
Prévision	387 048 425	387 296 458	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	408 610 814	408 664 692	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-21 562 389	-21 368 234	
Exécution	386 912 511	386 331 642	
Total Prévision	2 036 514 187	1 876 025 808	
Total Exécution	2 004 598 401	1 839 402 439	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Immigration asile et intégration

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
303 – Immigration et asile	1 109 332 435 1 221 097 286	1 493 345 453 1 617 685 890	1 140 099 803 1 251 875 912	1 330 789 705 1 453 070 797
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000 3 711	520 000 0	520 000 3 711	520 000 0
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	978 956 586 1 076 894 735	1 272 343 180 1 441 680 126	1 011 393 954 1 109 540 295	1 126 887 432 1 299 884 279
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	88 227 888 104 904 448	168 595 097 143 305 590	88 427 888 100 937 224	151 495 097 113 591 662
04 – Soutien	41 627 961 39 294 392	51 887 176 32 700 175	39 757 961 41 394 682	51 887 176 39 594 856
104 – Intégration et accès à la nationalité française	322 824 939 302 991 605	442 502 875 386 912 511	322 785 484 303 043 735	442 556 753 386 331 642
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	190 890 230 190 687 934	260 820 484 214 500 726	190 890 230 190 687 932	260 820 484 214 500 726
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	47 639 091 45 546 610	64 107 664 52 616 147	47 639 091 45 681 476	64 107 664 52 084 709
14 – Accès à la nationalité française	1 069 222 1 034 258	985 975 1 038 500	1 029 767 1 019 155	1 039 853 1 009 091
15 – Accompagnement des réfugiés	74 688 396 57 841 344	108 050 752 110 636 034	74 688 396 57 773 712	108 050 752 110 626 015
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants	8 538 000 7 881 459	8 538 000 8 121 103	8 538 000 7 881 460	8 538 000 8 111 100

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
303 – Immigration et asile	1 109 332 435 1 220 997 286	1 493 345 453 1 617 785 890	1 140 099 803 1 251 775 912	1 330 789 705 1 453 170 797
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	158 948 941 176 678 803	199 646 361 191 270 879	157 807 851 208 943 242	197 665 618 223 224 273
Titre 5. Dépenses d'investissement	19 200 000 16 588 330	65 675 789 40 134 706	19 640 000 14 725 152	50 556 532 19 362 310
Titre 6. Dépenses d'intervention	931 183 494 1 027 730 153	1 228 023 303 1 386 380 305	962 651 952 1 028 107 518	1 082 567 555 1 210 584 214
104 – Intégration et accès à la nationalité française	322 824 939 302 991 605	442 502 875 386 912 511	322 785 484 303 043 735	442 556 753 386 331 642
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	181 095 839 176 494 734	239 491 182 199 017 109	181 056 384 176 572 334	239 545 060 198 436 660
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 25 442	0 31 754	0 25 441	0 31 755
Titre 6. Dépenses d'intervention	141 729 100 126 471 429	203 011 693 187 863 648	141 729 100 126 445 960	203 011 693 187 863 227
Total	1 432 157 374 1 523 988 891	1 935 848 328 2 004 698 401	1 462 885 287 1 554 819 647	1 773 346 458 1 839 502 439
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	340 044 780 353 173 537	439 137 543 390 287 988	338 864 235 385 515 576	437 210 678 421 660 933
Titre 5. Dépenses d'investissement	19 200 000 16 613 772	65 675 789 40 166 460	19 640 000 14 750 593	50 556 532 19 394 065
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 072 912 594 1 154 201 582	1 431 034 996 1 574 243 953	1 104 381 052 1 154 553 478	1 285 579 248 1 398 447 441

PROGRAMME 303

IMMIGRATION ET ASILE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	21
Présentation des crédits	26
Justification au premier euro	31
Opérateurs	57

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Pierre-Antoine MOLINA

Directeur général des étrangers en France

Responsable du programme n° 303 : Immigration et asile

Au sein de la mission « Immigration, asile et intégration », la politique publique portée par le programme 303 « Immigration et asile » répond aux deux grands objectifs que sont la garantie de l'exercice du droit d'asile et une maîtrise juste et équilibrée des flux migratoires.

GARANTIR L'EXERCICE DU DROIT D'ASILE

La hausse de la demande d'asile s'est poursuivie en 2019. Toutefois, le rythme a été moins soutenu que celui des deux précédentes années. Plus de 132 800 dossiers ont été introduits à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en 2019, soit une hausse de 7,4 %.

Outre cette progression à l'OFPRA, le flux de demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin, qui représente 32 % du total, a augmenté de 5 %, alors que ces demandes n'ont pas vocation à être examinées par la France.

Ces hausses, supérieures aux prévisions retenues dans le projet de loi de finances pour 2019, ont eu un impact sur les délais de traitement des demandes d'asile et ont entraîné des besoins pour l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) et pour l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA). En conséquence, des crédits complémentaires ont été nécessaires en gestion. Ces crédits ont été financés grâce à un décret de virement en novembre et complétés par une ouverture en loi de finances rectificative (LFR) en décembre.

La réduction des délais d'instruction constitue le principal levier pour limiter la progression des dépenses pour l'allocation et l'hébergement. Malgré un rythme d'augmentation moins soutenu, les demandes de protection (plus de 132 800) ont été supérieures aux décisions rendues par l'OFPRA (environ 120 600), contribuant à augmenter le stock de dossiers en instance et à allonger les durées d'instruction et, par suite, de perception de l'allocation pour les demandeurs d'asile. Le recrutement autorisé de 75 officiers de protection en fin d'année par anticipation sur les 200 emplois prévus en loi de finances initiale (LFI) pour 2020 n'a pas encore pu avoir d'impact significatif en raison de la période de formation de ces nouveaux agents. Le délai moyen de traitement de la demande d'asile par l'OFPRA s'élève à 161 jours contre 150 jours en 2018. La loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 a commencé à produire ses premiers effets, qui sont sensibles notamment à travers la réduction de la part de la demande d'asile issue des pays d'origine sûrs à compter du second semestre 2019.

Certaines mesures de la loi du 10 septembre 2018 produiront en revanche leur plein effet en 2020 pour maîtriser la trajectoire de l'allocation : il s'agit du développement des échanges d'informations entre les dispositifs d'hébergement généralistes et le dispositif national d'accueil (DNA), de la dématérialisation de la convocation et de la notification de la décision de l'OFPRA et de la réduction de la part des procédures contentieuses dans la durée totale d'examen des demandes d'asile.

La mise à niveau du parc d'hébergement pour demandeurs d'asile a été poursuivie conformément au plan d'action « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires » présenté en Conseil des ministres le 12 juillet 2017. En 2019, 1 030 places en centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) et 2 450 places en hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA) ont été créées. En outre, 8 384 places de centres d'hébergement d'urgence pour migrants ont été transformées en HUDA à partir du 1er janvier 2019 dans le cadre d'un transfert entre le programme 303 et le programme 177. Des nuitées d'hôtel imprévues ont également été financées dans plusieurs régions confrontées à des tensions migratoires (16,5 M€).

Dans ces conditions, la croissance du parc a permis de stabiliser le taux d'hébergement des demandeurs d'asile à 48 %.

GÉRER DE MANIÈRE CLAIRE, ADAPTÉE ET ÉQUILIBRÉE LES FLUX MIGRATOIRES

L'objectif est de garantir le respect des règles d'entrée et de séjour des étrangers sur le territoire.

Depuis 2017, l'accent a été mis sur trois axes :

1. l'attractivité du territoire français, dont le développement est recherché à travers la mise en œuvre de la carte de séjour pluriannuelle mention « passeport talent » qui peut être délivrée dès la première admission sur le territoire aux étrangers hautement qualifiés, aux jeunes diplômés salariés, aux créateurs d'entreprise, aux investisseurs, aux chercheurs ou encore aux étrangers ayant une renommée nationale ou internationale. Le nombre de passeports talent délivrés a continué sa progression avec 8 800 premiers titres délivrés en 2019 contre 8 300 en 2018 et 6 900 en 2017 ;
2. l'amélioration des démarches des étrangers en préfecture, à travers l'exploitation des fonctionnalités permises par un nouveau système d'information, l'ANEF. Il offrira aux usagers un accès plus simple à la demande de titre de séjour, limitera le nombre de déplacements en préfecture et modernisera les outils d'instruction et de gestion des demandes en préfecture ;
3. la lutte contre l'immigration irrégulière a été renforcée par le rétablissement des contrôles aux frontières, le maintien du nombre de retours forcés vers les pays tiers et l'intensification des démantèlements de filières clandestines.

En ce qui concerne l'année 2019, les chiffres provisoires de délivrance des premiers titres de séjour montrent une progression de 6,8 % avec 276 576 titres. Cette hausse résulte pour l'essentiel d'un effet statistique en raison du déploiement du module de validation en ligne des visas de long séjour valent titres de séjour (VLS-TS), qui, en rendant instantanée cette démarche, a accéléré l'enregistrement du droit au séjour des détenteurs de ces visas. Une fois cet effet pris en compte, l'immigration professionnelle et étudiante connaissent une progression, tandis que l'immigration familiale demeure stable.

La France a délivré en 2019, 3 534 996 visas (soit – 1 % par rapport à 2018, en sachant que ces chiffres sont encore provisoires). Malgré cette légère baisse en 2019, l'attractivité de notre pays ne s'est pas démentie compte tenu du nombre de visas délivrés. La France reste en effet le premier partenaire Schengen en termes de délivrance de visas.

L'externalisation de la collecte des demandes et des données biométriques des demandeurs de visa s'est poursuivie. 120 centres de réception dont 61 délocalisés sont désormais gérés par des prestataires pour le compte des consulats, afin de leur permettre d'être au plus proche des demandeurs.

En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, l'année 2019 a été marquée par le dynamisme de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière (ESI).

Le nombre d'éloignements forcés d'étrangers (ressortissants de pays tiers et ressortissants de l'Union européenne) en situation irrégulière en France est en hausse en 2019 de 20,6 %, avec 18 906 éloignements.

Le nombre de retours forcés de ressortissants de pays tiers (RPT) vers un pays tiers, les plus représentatifs de l'activité des services, s'établit à 8 858, après 7 105 en 2018 et 6 602 en 2017, soit une hausse de 34,2 % depuis 2017.

L'application plus efficace des dispositions du règlement Dublin s'est traduite par une nouvelle augmentation des transferts de ressortissants de pays tiers vers d'autres pays de l'UE : le taux de transfert a progressé de 12 % à 18 %, avec une augmentation en fin d'année grâce au déploiement des pôles régionaux Dublin. Le nombre de transferts est passé de 3 530 en 2018 à 5 670 en 2019, ce qui représente une hausse de 38 %.

SE DOTER DE SYSTÈMES D'INFORMATION FACILITANT LA RELATION ENTRE L'ADMINISTRATION ET L'USAGER ET RENFORÇANT LES CAPACITÉS DE CONTRÔLE

La refonte des systèmes d'information du domaine de l'asile, du séjour et de l'éloignement, ainsi que de l'accès à la nationalité française initiée en 2015 dans le cadre du programme « Administration numérique pour les étrangers en France » (ANEF), a porté en 2019 sur la gestion de la procédure « Dublin », l'enregistrement des demandes d'asile en réexamen, la poursuite du développement d'un outil de pilotage de la politique de l'asile ainsi que sur l'expérimentation de la dématérialisation de la gestion des procédures d'immigration professionnelle (GAIP). Le portail de validation en ligne du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) a, quant à lui, été mis en service le 18 février 2019, préfigurant le développement des téléservices dans l'ensemble des procédures du domaine du séjour. Ceux-ci ont débuté en 2019 et verront leurs premières mises en service en 2020 avec les demandes de titre au profit du public étudiant. Le programme ANEF conçoit ses réalisations autour de principes fondateurs tels que le principe « dites-le nous une fois », le respect du principe de parcours usager, l'utilisation des technologies d'intelligence artificielle au profit des agents utilisateurs et des usagers et enfin l'urbanisation des systèmes d'information.

France-Visas, projet de rénovation globale du système d'information des visas, permettra de dématérialiser le processus d'acquisition et d'instruction des demandes de visas. Après la mise en ligne de son *front-office* disponible en 6 langues, France-Visa continue de se déployer par paliers successifs dans une optique de mise à disposition de nouveaux services sans attendre l'échéance du projet. En intégrant d'emblée des interfaces avec les autres systèmes informatiques traitant des étrangers en France, France-Visas vise également à simplifier les démarches des usagers en application du principe « dites-le nous une fois ». En novembre 2019, le *back-office* a intégré la chaîne de traitement actuelle. Le déploiement des premiers guichets prestataires sur Abidjan et Libreville est prévu en 2020 ainsi que la possibilité de consulter les pièces jointes dématérialisées pour la campagne étudiante.

Concernant le programme frontières sécurisées et fluides (PFSF), les travaux de modernisation ont principalement porté sur l'accroissement du taux d'utilisation des sas Parafe grâce à une ergonomie adaptée. Le déploiement de la reconnaissance faciale dans les sas Parafe s'est poursuivi, en parallèle de la refonte du central, l'étude d'optimisation du « parcours utilisateur » dans les aéroports, le développement de l'application CTF (contrôle frontières), logiciel de contrôle en aubettes ainsi que la poursuite des réflexions et échanges sur les impacts liés à l'arrivée des futurs SI européens mais aussi à la mise en œuvre de la carte nationale d'identité électronique (CNIe).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile
INDICATEUR 1.1	Part des demandeurs d'asile hébergés
INDICATEUR 1.2	Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées
OBJECTIF 2	Réduire les délais de traitement de la demande d'asile
INDICATEUR 2.1	Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPRA
OBJECTIF 3	Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière
INDICATEUR 3.1	Nombre de retours forcés exécutés
INDICATEUR 3.2	Nombre de retours aidés exécutés

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile

INDICATEUR 1.1

Part des demandeurs d'asile hébergés

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des demandeurs d'asile hébergés	%	47	48	72	52	48	86

Commentaires techniques

L'indicateur « Part des demandeurs d'asile hébergés » a été modifié en PAP 2018 afin de ne retenir que les demandeurs d'asile en cours de procédure et exclure les personnes déboutées et réfugiées qui se maintiendraient sur les places d'hébergement dédiées, dans la limite du délai légal de l'article R.744-12 du CESEDA. Pour davantage de précisions, il est possible de se référer au PAP 2018.

Source des données :

Les données proviennent du système d'information DNA géré par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Elles sont complétées par des données issues d'enquêtes de la direction générale des étrangers en France (DGEF) pour certains types de places d'hébergement qui ne sont pas encore enregistrés dans le DNA.

Mode de calcul :

Cet indicateur est calculé de la manière suivante :

Numérateur : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure et autres personnes autorisées hébergés en CADA et en HUDA au 31 décembre (hors outre-mer).

Dénominateur : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure au 31 décembre et ayant demandé à être hébergés. Le dénominateur en réalisation est calculé à partir du nombre de dossiers en cours de procédure à la fin de l'année indiqué par l'OFPRA et la CNDA (hors outre-mer et réexamens). Il inclut les personnes qui relèvent de la procédure Dublin au 31 décembre. Enfin, le dénominateur retient également les personnes qui, ayant fait l'objet d'un rejet de leur demande d'asile par l'OFPRA en fin d'année, peuvent encore exercer un recours à la CNDA.

Modalités d'interprétation :

Cet indicateur permet d'apprécier la part des demandeurs d'asile hébergée en CADA ou en HUDA par rapport à l'ensemble des demandeurs d'asile en cours de procédure ayant sollicité un hébergement. Il traduit une amélioration de la prise en charge si le pourcentage de demandeurs hébergés augmente. Une amélioration du pourcentage peut s'expliquer par une augmentation du nombre de personnes hébergées en lien avec l'augmentation du parc d'hébergement ou par une baisse du nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure.

Risque lié à la fiabilité de l'indicateur :

Cet indicateur est sensible à l'évolution des flux de la demande d'asile qui est une donnée exogène et aux délais de traitement par l'OFPRA et la CNDA. Les prévisions et cibles de cet indicateur sont calculées à partir d'une hypothèse d'évolution des flux de demandes d'asile introduites à l'OFPRA et des personnes placées sous procédure Dublin, assortie d'une prévision de leur durée de prise en charge.

INDICATEUR 1.2

Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées	%	77	81	87	82	84	89

Commentaires techniques

Source des données :

Les données proviennent du système d'information DNA géré par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Elles sont complétées par des données issues d'enquêtes de la direction générale des étrangers en France (DGEF) pour certains types de places d'hébergement qui ne sont pas encore enregistrés dans le DNA.

Mode de calcul :

Cet indicateur est calculé de la manière suivante :

Numérateur : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure et autres personnes autorisées hébergés en CADA et en HUDA au 31 décembre.

Dénominateur : nombre de places de CADA et d'HUDA au 31 décembre.

Modalités d'interprétation :

Ce pourcentage permet d'apprécier si les places d'hébergement sont occupées par des demandeurs d'asile et par les personnes autorisées (c'est-à-dire par les bénéficiaires d'une protection dans un délai de six mois maximum après notification de la décision et par les déboutés dans un délai d'un mois maximum après notification de la décision, selon l'article R. 744-12 du CESEDA). Ce faisant, l'indicateur évalue le taux de présence indue des réfugiés et des déboutés qui sont présents sur les places d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile au-delà du délai réglementaire qui les autorise à y séjourner.

Les objectifs de présence indue ayant été fixés à 3% pour les déboutés et à 4% pour les réfugiés, cet indicateur ne peut atteindre un résultat supérieur à 93%. L'analyse doit aussi prendre en compte l'impact du taux de vacance structurelle entre les entrées et les sorties.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'hébergement des demandeurs d'asile (indicateur 1.1) s'élève à 48 % en 2019 et reste stable par rapport au réalisé au 31 décembre 2018.

Il est ainsi inférieur à l'objectif fixé en PAP 2019 (72 %), lequel retenait comme sous-jacents une hausse de 10 % des demandes d'asile introduites à l'OFPPRA en 2018 par rapport à 2017 et une stabilisation de ce flux en 2019. La cible avait été actualisée à 52 % pour tenir compte du flux constaté en 2018, les demandes ayant en réalité augmenté de 22 % par rapport à l'année 2017 (portant le nombre total de demandes introduites en 2018 à 123 625).

Dans un contexte de hausse persistante du flux, l'augmentation de la capacité du parc d'hébergement dédié, (+ 11 864 places dont 8 384 places de CHUM transférées du programme 177 au programme 303), n'a pas suffi à améliorer le taux d'hébergement. En effet, outre qu'une part significative des places créées a ouvert tardivement en cours d'année, les délais de traitement des dossiers par l'OFPPRA et la CNDA n'ont pas été réduits. Au total, la hausse du nombre de demandeurs d'asile hébergés, liée à la création de places en 2019, a été inférieure à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure. Cette augmentation est due notamment à la baisse du taux d'accord de l'OFPPRA (passé de 27 % en 2018 à 22% en 2019), qui a eu pour effet d'allonger la durée de procédure en raison des recours, et à l'insuffisante capacité de décisions de l'office, inférieure durant toute l'année au flux de demandes d'asile entrant. De ce fait, le stock de l'OFPPRA a augmenté de façon significative, passant de 42 500 dossiers en fin d'année 2018 à 60 000 en fin d'année 2019, et les délais de traitement se sont dégradés (cf. indicateur ci-après).

L'amélioration sensible, du nombre de demandeurs d'asile hébergés (numérateur de l'indicateur 1.1) en 2019 par rapport à 2018 (qui passe de 62 354 personnes à 72 938 en fin d'année 2019) s'explique par le maintien autour de 95 % du taux d'occupation des places du dispositif national d'accueil (dédié aux demandeurs d'asile) et par l'amélioration de l'allocation de ces places au public-cible. 84 % des places d'hébergement ont ainsi été occupées par des demandeurs d'asile ou des personnes autorisées en 2019 contre 81% en 2018 (cf. indicateur 1.2 ci-dessus). La progression de cet indicateur depuis 2017 traduit les efforts pour éloigner les déboutés du droit d'asile et favoriser l'accès des réfugiés au logement de droit commun.

OBJECTIF 2**Réduire les délais de traitement de la demande d'asile****INDICATEUR 2.1 mission****Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPPRA**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de décisions rendues dans l'année par équivalent temps plein d'agent instructeur	Dossiers	409	410	404-412	404-412	409	404-412
Délai moyen de traitement d'un dossier par l'OFPPRA	jours	185	Non déterminé	60	190	166	60

Commentaires techniquesSource des données :

Pour l'indicateur " Nombre de décisions rendues dans l'année par équivalent temps plein d'agent instructeur ", les données en prévision correspondent aux objectifs fixés à l'OFPPRA dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance (COP). Les données en réalisation proviennent de l'OFPPRA.

Pour l'indicateur " Délai moyen de traitement d'un dossier par l'OFPPRA ", les données en prévision correspondent aux objectifs fixés à l'OFPPRA dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance (COP) ou issus du plan d'action du 12 juillet 2017. Les données en réalisation proviennent de l'OFPPRA.

Mode de calcul :

Le nombre de décisions correspond aux décisions rendues dans l'année, toutes procédures confondues. Il est rapporté au nombre moyen d'ETP d'agent instructeur relevé sur la période considérée.

Le délai moyen de traitement d'un dossier par l'OFPPRA correspond au nombre de jours écoulés entre la date d'introduction de la demande à l'OFPPRA et la date de décision rapporté au total des décisions prises, toutes procédures confondues, au cours de la période donnée.

Modalités d'interprétation :

Le premier indicateur permet d'évaluer la productivité des agents. Son augmentation traduit une amélioration de la productivité.

La baisse du délai moyen de traitement d'un dossier traduit une plus grande efficacité de l'établissement dans le traitement des demandes d'asile. Le délai de traitement est aussi corrélé à l'âge du stock. Le traitement d'un stock de dossiers tend à allonger le délai moyen de traitement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Malgré la moindre progression du flux de demandes enregistrées à l'OFPPRA en 2019 (+7,4 %) par rapport à 2018 (+22 % par rapport à 2017), les demandes entrantes (plus de 132 800) sont restées supérieures à la capacité de décisions de l'office sur la même période (plus de 120 600). Ainsi, le stock de dossiers à l'OFPPRA, de 42 500 dossiers fin 2018, a atteint 60 000 dossiers au 31 décembre 2019.

Tant que la capacité de décisions de l'établissement est inférieure au nombre de dossiers entrants, la durée théorique de traitement s'en trouve dégradée. La priorisation de certains dossiers par l'office en 2019 a cependant permis de contenir la dégradation du délai moyen constaté. En effet, grâce à un traitement accéléré des dossiers, le délai moyen constaté sur l'année ne s'est allongé que de 11 jours par rapport au délai observé de 150 jours en 2018.

Afin d'inverser la tendance et de traiter le stock de dossiers en 2020, le recrutement de 200 agents dont 150 officiers de protection instructeurs a été autorisé à l'office, avec une première vague dès la gestion 2019.

La productivité moyenne des agents instructeurs réalisée (409 décisions) est quant à elle conforme à la prévision.

Immigration et asile

Programme n° 303 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 3**Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière****INDICATEUR 3.1 mission****Nombre de retours forcés exécutés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de retours forcés exécutés	Nb	14 270	15677	-		18906	-
Part des retours forcés de ressortissants de pays tiers (RPT) vers pays tiers (PT)	%	44	45	48		48	48

Commentaires techniquesSources des données :

Ministère de l'Intérieur - Direction générale des étrangers en France - département des statistiques, des études et de la documentation

Mode de calcul :

L'indicateur 3.1 comptabilise les retours forcés exécutés et exclut les retours spontanés.

Les retours forcés comptabilisent, parmi les éloignements non aidés, les étrangers effectivement éloignés du territoire national (hors outre-mer) en application d'une mesure d'éloignement administrative (arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, obligation de quitter le territoire français, expulsion, réadmission), ou judiciaire (interdiction temporaire ou définitive du territoire) hors toute forme de retours aidés, qui sont financés par l'OFII, et hors retours spontanés. Les éloignements forcés comprennent les renvois des ressortissants de pays de l'Union européenne et les renvois des ressortissants des pays tiers hors Union Européenne, ainsi que les remises Schengen et Dublin.

La part des retours forcés de ressortissants de pays tiers correspond au pourcentage des retours forcés en dehors de l'Union Européenne des ressortissants des pays tiers dans les éloignements non aidés, hors retours spontanés et renvois volontaires.

INDICATEUR 3.2**Nombre de retours aidés exécutés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de retours aidés exécutés	Nb	4 856	6845	-	4 900	5267	-

Commentaires techniquesSource des données :

Ministère de l'intérieur – Direction générale des étrangers en France (DGEF) - Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED)

Mode de calcul :

Cet indicateur comptabilise les retours aidés et les départs volontaires aidés de ressortissants de pays tiers (RPT) et de l'Union européenne (RUE).

Le nombre de retours aidés exécutés comptabilise :

- les retours aidés qui concernent les ressortissants de pays tiers à l'encontre desquels une mesure d'éloignement a été prononcée, et qui bénéficient d'aides au retour (financements, dispositif d'aide à la réinsertion...),
- les renvois aidés qui concernent les ressortissants de l'UE ayant bénéficié d'une aide au retour.
- les départs volontaires aidés qui concernent les ressortissants étrangers n'ayant pas fait l'objet d'une mesure d'éloignement, et qui décident de quitter le territoire national en bénéficiant d'aides au retour.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de retours forcés exécutés a sensiblement progressé en 2019 (+20,6 % par rapport à 2018). Pour 2020, une nouvelle progression du nombre de retours forcés est attendue grâce notamment aux dispositions de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, qui visent entre autres à augmenter l'efficacité des retours.

La part des retours forcés des ressortissants des pays tiers vers les pays tiers a augmenté en pourcentage (+24,7 %) et en valeur (8 858 en 2019 contre 7 105 en 2018). Cette évolution traduit une amélioration des résultats de la politique de lutte contre l'immigration irrégulière, permise par la réduction de certains freins à l'éloignement. L'obtention de laissez-passer consulaires est notamment facilitée par une coopération internationale renforcée.

Les dispositifs de retours aidés sont des outils qui s'inscrivent pleinement dans l'objectif de lutte contre l'immigration irrégulière. La réalisation 2019 (5 267) est supérieure à la prévision (4 900).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000				520 000	520 000
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	74 666 494 78 026 655		1 183 848 174 1 363 653 471		1 258 514 668 1 441 680 126	1 272 343 180
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	66 550 000 87 390 099	56 300 000 33 227 866	30 316 617 22 687 625		153 166 617 143 305 590	168 595 097
04 – Soutien	20 690 742 25 854 125	9 375 789 6 906 840	30 000 39 210		30 096 531 32 700 175	51 887 176
Total des AE prévues en LFI	162 427 236	65 675 789	1 214 194 791		1 442 297 816	1 493 345 453
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+32 858 707		+32 858 707	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+174 309 239		+174 309 239	
Total des AE ouvertes			1 649 465 762		1 649 465 762	
Total des AE consommées	191 270 879	40 134 706	1 386 380 305	-100 000	1 617 685 890	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000				520 000	520 000
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	74 666 494 112 051 898		1 038 392 426 1 187 832 381		1 113 058 920 1 299 884 279	1 126 887 432
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	66 550 000 82 439 469	39 200 000 8 439 571	30 316 617 22 712 623		136 066 617 113 591 662	151 495 097
04 – Soutien	18 709 999 28 732 907	11 356 532 10 922 739	30 000 39 210		30 096 531 39 594 856	51 887 176
Total des CP prévus en LFI	160 446 493	50 556 532	1 068 739 043		1 279 742 068	1 330 789 705
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+32 858 707		+32 858 707	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+176 128 575		+176 128 575	
Total des CP ouverts			1 488 729 350		1 488 729 350	
Total des CP consommés	223 224 273	19 362 310	1 210 584 214	-100 000	1 453 070 797	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000 3 711				520 000	520 000 3 711
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	69 880 902 76 369 934		881 790 535 1 000 524 801		951 671 437	978 956 586 1 076 894 735
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	55 305 227 73 388 454	5 100 000 4 368 642	22 107 810 27 147 352		82 513 037	88 227 888 104 904 448
04 – Soutien	19 527 961 26 916 704	14 100 000 12 219 688	58 000	100 000	33 627 961	41 627 961 39 294 392
Total des AE prévues en LFI	145 234 090	19 200 000	903 898 345		1 068 332 435	1 109 332 435
Total des AE consommées	176 678 803	16 588 330	1 027 730 153	100 000		1 221 097 286

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000 3 711				520 000	520 000 3 711
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	69 880 902 108 613 121		914 227 903 1 000 927 174		984 108 805	1 011 393 954 1 109 540 295
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	56 274 137 70 574 983	5 300 000 3 239 897	21 138 900 27 122 344		82 713 037	88 427 888 100 937 224
04 – Soutien	17 417 961 29 751 427	14 340 000 11 485 255	58 000	100 000	31 757 961	39 757 961 41 394 682
Total des CP prévus en LFI	144 093 000	19 640 000	935 366 803		1 099 099 803	1 140 099 803
Total des CP consommés	208 943 242	14 725 152	1 028 107 518	100 000		1 251 875 912

Immigration et asile

Programme n° 303 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	176 678 803	162 427 236	191 270 879	208 943 242	160 446 493	223 224 273
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 642 631	87 760 742	113 843 155	132 907 070	85 779 999	145 696 549
Subventions pour charges de service public	76 036 172	74 666 494	77 427 724	76 036 172	74 666 494	77 527 724
Titre 5 – Dépenses d'investissement	16 588 330	65 675 789	40 134 706	14 725 152	50 556 532	19 362 310
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 490 483	56 338 000	33 676 291	3 361 738	39 238 000	8 736 071
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	12 097 847	9 337 789	6 458 415	11 363 414	11 318 532	10 626 239
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 027 730 153	1 214 194 791	1 386 380 305	1 028 107 518	1 068 739 043	1 210 584 214
Transferts aux ménages	439 218 401	335 830 037	493 081 008	439 218 401	335 830 037	493 081 008
Transferts aux entreprises	71 176 767		142 251 089	71 053 791		110 869 847
Transferts aux collectivités territoriales	11 066 594		8 379 917	11 066 594		7 583 127
Transferts aux autres collectivités	506 268 391	878 364 754	742 668 291	506 768 732	732 909 006	599 050 232
Total hors FdC et AdP		1 442 297 816			1 279 742 068	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+207 167 946			+208 987 282	
Total*	1 220 997 286	1 649 465 762	1 617 785 890	1 251 775 912	1 488 729 350	1 453 170 797

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	53 483 704	51 047 637	32 858 707	53 483 704	51 047 637	32 858 707
Total	53 483 704	51 047 637	32 858 707	53 483 704	51 047 637	32 858 707

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		13 147 630		13 147 630				
03/2019		385 200		385 200				
05/2019		8 445 008		8 445 008				
06/2019		994 077		994 077				
07/2019		2 536		2 536				
09/2019		5 315 876		5 315 876				
10/2019		5 973 992		5 973 992				
11/2019		135 000		135 000				
01/2020		303		303				
Total		34 399 622		34 399 622				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019		10 516 208		16 979 539				
Total		10 516 208		16 979 539				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2019		1 481 201						
Total		1 481 201						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		4 135 051		7 315 293				
Total		4 135 051		7 315 293				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2019						416 902		416 902
12/12/2019						1 124 013		1 124 013
Total						1 540 915		1 540 915

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/11/2019		8 600		8 600				
Total		8 600		8 600				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/11/2019		28 845 956		25 594 841				
Total		28 845 956		25 594 841				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019		129 322 223		126 230 302				
Total		129 322 223		126 230 302				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		208 708 861		210 528 197		1 540 915		1 540 915

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Circulation des étrangers et politique des visas		520 000	520 000		520 000	520 000
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile		1 258 514 668 1 441 680 126	1 272 343 180 1 441 680 126		1 113 058 920 1 299 884 279	1 126 887 432 1 299 884 279
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière		153 166 617 143 305 590	168 595 097 143 305 590		136 066 617 113 591 662	151 495 097 113 591 662
04 – Soutien		30 096 531 32 700 175	51 887 176 32 700 175		30 096 531 39 594 856	51 887 176 39 594 856
Total des crédits prévus en LFI *		1 442 297 816	1 442 297 816		1 279 742 068	1 279 742 068
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+207 167 946	+207 167 946		+208 987 282	+208 987 282
Total des crédits ouverts		1 649 465 762	1 649 465 762		1 488 729 350	1 488 729 350
Total des crédits consommés		1 617 685 890	1 617 685 890		1 453 070 797	1 453 070 797
Crédits ouverts - crédits consommés		+31 779 872	+31 779 872		+35 658 553	+35 658 553

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 443 243 536	1 443 243 536	0	1 280 687 788	1 280 687 788
Amendements	0	-945 720	-945 720	0	-945 720	-945 720
LFI	0	1 442 297 816	1 442 297 816	0	1 279 742 068	1 279 742 068

Les crédits prévus au PLF 2019 ont été minorés de 0,95 M€ par un amendement visant à garantir l'assurance interministérielle suite au vote d'amendements intervenus au cours de l'examen de la loi de finances.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI ont été modifiés au cours de la gestion 2019 par les mouvements suivants :

- des ouvertures de crédits, dans le cadre des arrêtés de report au titre de l'exercice 2018 :
 - en date du 15 février 2019, à hauteur de 1,48 M€ pour les AENE ;
 - en date du 4 mars 2019 à hauteur de 10,5 M€ en AE et 17 M€ en CP au titre des fonds de concours non consommés (crédits européens rattachés) ;

- en date du 8 mars 2019 à hauteur de 4,1 M€ en AE et 7,4 M€ en CP au titre de crédits nationaux non consommés.

- un décret de virement n° 2019-1229 du 25 novembre 2019 de 28,8 M€ en AE et 25,6 M€ en CP afin de couvrir une partie des dépassements de l'ADA ;
- un décret de transfert n° 2019-1228 du 25 novembre 2019 de 8 600 € en AE et en CP ayant pour objet le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018 ;
- une ouverture de crédits en loi de finances rectificatives n°2019-1270 du 2 décembre 2019 pour un montant de 129,3 M€ en AE et 126,2 M€ en CP, pour financer les besoins complémentaires de l'action 2 « garantie de l'exercice du droit d'asile » et notamment pour couvrir les dépenses de l'ADA et de l'hébergement d'urgence déconcentré.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En 2019, le programme a bénéficié de rattachements de fonds de concours (crédits européens et fonds britanniques) pour un montant de 33,8 M€ en AE et en CP ventilés ainsi : 19,3 M€ en AE/CP ont été rattachés au programme par voie de fonds de concours au titre des fonds européens (FEI, FER, FFE, FAMI et REM), et 14,5 M€ en AE/CP au titre des fonds britanniques. Il a également bénéficié de reports de fonds de concours de 2018 sur 2019 d'un montant de 10,5 M€ en AE et 17 M€ en CP.

Le programme 303 a exécuté 22,6 M€ en AE et 24,1 M€ en CP au titre des fonds européens et des fonds britanniques. Les dépenses se répartissent comme suit :

Au titre des fonds SOLID (2007-2013) :

- 1,1 M€ en AE pour le FER ;
- 21 088 € en AE et 64 408 € en CP pour le FFE.

S'agissant principalement de crédits rattachés au titre de recouvrement d'indus et de reports de crédits non consommés, l'exécution de ces fonds porte principalement sur les activités « FAMI ».

Pour la période 2014-2020, deux Fonds succèdent aux Fonds SOLID :

- un fonds asile, migration et intégration (FAMI) exécuté à hauteur de 12,9 M€ en AE et 15,1 M€ en CP ;
- un fonds pour la sécurité intérieure (FSI) qui comprend deux volets (un volet frontières / visas et un volet coopération policière / lutte contre le terrorisme) exécuté à hauteur de 2,6 M€ en AE et en CP.

Le programme 303 porte également les crédits du Réseau européen des migrations (REM) dont le point d'entrée pour la France est le département de la statistique, des études et de la documentation (DSED) de la direction générale des étrangers en France (DGEF). Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 0,05 M€ en AE et 0,46 M€ en CP ;

Le programme a également exécuté 5,8 M€ en AE et en CP de fonds britanniques au titre de la coopération franco-britannique dans le Calais et le Dunkerquois et au titre d'opérations exceptionnelles.

Le programme 303 « Immigration et asile » peut bénéficier des ressources de ces fonds européens au titre :

- de dépenses d'intervention en faveur des garanties du droit d'asile ;
- de dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- de dépenses de fonctionnement et d'investissement au titre de l'assistance technique à la gestion de ces fonds et de la mise en place de systèmes d'information concourant à l'exercice des missions de la direction.

Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par des difficultés rencontrées par la DGEF en tant qu'autorité responsable de la gestion des fonds européens FAMI et FSI conduisant à une interruption de paiement de la part de la Commission européenne. Pour l'exercice 2017 - 2018, la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) a proposé d'appliquer un pourcentage de correction à hauteur de 31,71 %, représentant un montant de 48,3 M€, sur une demande de paiement de 152,4 M€ (FAMI et FSI confondus).

Un plan de trésorerie a été mis en œuvre visant à payer en priorité les principaux bénéficiaires privés, et en particulier ceux dont la trésorerie était la plus fragile. Cette correction a dû être acceptée pour permettre un versement en 2020 du solde des montants attendus, soit près de 68,7 M€. Le plan d'action sollicité par la Commission européenne pour améliorer le système de gestion et de contrôle sera audité par la CICC au début de l'année 2020.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	57 916 719	57 916 719	0	49 797 854	49 797 854
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-57 916 719	-57 916 719	0	-49 797 854	-49 797 854
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

La totalité de la réserve de précaution (57,92 M€ en AE et 49,8 M€ en CP) a été dégelée en octobre 2019.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

Au 1er janvier 2020, le ministère de l'Intérieur a créé la direction du numérique (DNUM) qui pilotera de manière transversale la stratégie du ministère en matière de numérique mais également la conception et la réalisation des grands projets informatiques. La liste des grands projets informatiques a donc été revue dans cette perspective.

Les grands projets informatiques retenus pour 2020 sont France VISAS et SI ANEF (administration numérique pour les étrangers en France).

Néanmoins ces projets seront financés sur le programme 216 et seuls les engagements au titre du « sac à dos numérique » (investissement et déploiement de matériels) seront pris en charge par le programme 303.

FRANCE VISAS

Le projet France-Visas a pour objet la refonte des applications informatiques de traitement des demandes de visas adressées à la France en dématérialisant l'intégralité du processus. Il vise principalement à :

- répondre à l'obsolescence technique du système d'information actuel ;
- simplifier les démarches des usagers ;
- améliorer les conditions de travail et la productivité des agents dans le contexte d'augmentation régulière des demandes de visas (+10 % par an) ;
- renforcer la lutte contre la fraude ;
- maîtriser les risques sécuritaires et migratoires ;
- faciliter le pilotage ;
- réduire les coûts de fonctionnement.

Année de lancement du projet	2014
Financement	Programme 303 et 105 (MEAE)
Zone fonctionnelle principale	Délivrance de visas d'entrée en France

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	8,60	6,40	6,20	6,60	6,90	5,80	6,30	6,90	5,80	6,10	5,70	6,80	10,00	11,40	43,20	43,10
Titre 2	3,60	3,60	1,80	1,80	1,20	1,20	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	2,10	2,10	11,50	11,50
Total	12,20	10,00	8,00	8,40	8,10	7,00	7,70	8,30	7,20	7,50	7,10	8,20	12,10	13,50	54,70	54,60

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,00	54,60	+173,00 %
Durée totale en mois	60	97	+61,67 %

Hors titre 2, les dépenses de fonctionnement n'ont été que de 2,3 M€ en AE et 2,11 M€ en CP suite au décalage de la mise en service du Back-office désormais prévue fin 2019. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3,5 M€ en AE et 3,97 M€ en CP, couvrant la réalisation des évolutions du Front-office et la poursuite des développements du Back-office, ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En 2019, la durée du projet a été réévaluée à 8 ans et le coût d'investissement global est de 37 M€. Cette dépense est atténuée par une contribution du fonds européen pour la sécurité intérieure.

Plusieurs facteurs, non connus ou dont l'impact n'était pas mesurable au lancement du projet, expliquent les écarts avec les prévisions initiales (+6,4 M€), notamment :

- la complexité de l'écosystème des visas (interopérabilité interministérielle, européenne et avec plusieurs sociétés prestataires de service) ;
- le caractère mouvant de cet écosystème, en particulier de la réglementation visa tant nationale que communautaire ;
- l'absolue nécessité de ne pas perturber la délivrance des visas lors de la mise en service du nouveau système ;
- une sous-estimation de la complexité de mise en œuvre du portail mondial (multilinguisme, sécurité) qui s'accompagne d'une augmentation des durées de mise au point pour atteindre le haut niveau de qualité requis ;
- la préparation de la ré-internalisation de l'hébergement du front-office, actuellement installé dans le Cloud public de l'État ;
- l'extension du périmètre du projet.

Les dépenses seront prises en charge à 75 % par les fonds européens (FSI) et une nouvelle demande a été introduite pour demander une subvention sur 2020 à hauteur de 4,3 M€.

Le portail France-Visas est ouvert au public depuis octobre 2017. Les coûts de fonctionnement annuel une fois le système entièrement déployé, sont estimés à 4 M€ et l'expérimentation du portail agent (back-office) est prévue au cours du second semestre 2020.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	20,00	20,00	0,00 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	%
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	%
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	%
Délai de retour en années	2	2	0,00 %

France-Visas sera rentabilisé moins de 2 ans après la fin de son déploiement grâce aux gains de productivité (valorisés à environ 20 M€ par an) apportés par le nouveau système :

- Capacité des services à traiter plus de dossiers à moyens constants (estimés à 800 000 dossiers supplémentaires par an) ;
- Économies de stockage et de manipulation des dossiers papier générées par la dématérialisation.

SI ANEF (SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ADMINISTRATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE)

Le SI ANEF a pour objet la conception et/ou la refonte des applications informatiques dans les domaines de l'asile, du séjour et de l'éloignement afin de rationaliser et simplifier les démarches des usagers mais également de faciliter le travail des agents par une dématérialisation complète du dossier, de la demande à l'instruction.

Le SI ANEF a plusieurs objectifs dont :

- la réponse à l'obsolescence technique des applications historiques ;
- la simplification des démarches des usagers par le numérique ;
- la mise à disposition d'outils riches, efficaces et ergonomiques au profit des agents instructeurs ;
- la simplification de l'enregistrement et de la gestion des demandes d'asile ;
- la fluidification du processus de délivrance des titres de séjour et documents de voyage pour étrangers ;
- l'amélioration des outils de lutte contre la fraude et de lutte contre l'immigration irrégulière ;
- la mise à disposition d'outils de pilotage, d'évaluation et d'adaptation des politiques publiques dans ces domaines ;
- la réduction des coûts de fonctionnement.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 303 et fonds de concours européens
Zone fonctionnelle principale	Gestion administrative des étrangers en France (asile, séjour, éloignement)

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	16,10	11,70	8,70	8,60	6,90	8,30	6,70	6,70	6,50	7,40	7,10	6,80	7,00	9,60	52,30	52,40
Titre 2	0,10	0,10	0,10	0,10	1,00	1,00	0,80	0,80	3,50	3,50	5,00	5,00	7,00	7,00	16,70	16,70
Total	16,20	11,80	8,80	8,70	7,90	9,30	7,50	7,50	10,00	10,90	12,10	11,80	14,00	16,60	69,00	69,10

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	52,90	69,10	+30,62 %
Durée totale en mois	96	96	0,00 %

Les dépenses seront prises en charge par les fonds européens (FAMI).

Le portail de validation des VLS-TS a été mis en service en février 2019 et elle a permis de consolider la mise en œuvre des échanges avec le SI des VISA afin de sécuriser l'ouverture du service du premier module dédié aux demandes de titres de séjour au cours du deuxième trimestre 2020.

Cette évolution de la durée coïncide également avec le calendrier du décommissionnement de l'ancienne application historique (AGDREF).

Par ailleurs, l'équipe du SI ANEF est en cours de réinternalisation, comme précisé dans les fiches MAREVA et Top 50 et concilie personnels administratif et technique en ayant recours aux compétences existantes (DGEF/DNUM). Cette réinternalisation permet à l'administration de mieux gérer l'avancée du projet.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	15,00	15,00	0,00 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	%
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	%
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	%
Délai de retour en années	2	2	0,00 %

Le nouveau système d'information de l'administration pour les étrangers en France permettra de réaliser à compter de 2023 des économies de fonctionnement évaluées en moyenne à 15 M€ par an. Ces économies résulteront de la réduction des indus sur l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA), du renforcement des échanges avec les partenaires, de l'accélération du traitement de la demande d'asile et de l'instruction des demandes de titres de séjour, ainsi que de la suppression des récépissés et titres provisoires émis au cours de la procédure de demande de titres de séjour et de la fin du recours à la gestion électronique de document (GED) privée en préfecture.

Le SI ANEF permettra également une dématérialisation des documents, une réduction du nombre de passages physique des usagers en préfecture ainsi qu'une forte diminution des files d'attente.

Immigration et asile

Programme n° 303 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 1 649 465 762	CP ouverts en 2019 * (P1) 1 488 729 350
AE engagées en 2019 (E2) 1 617 685 890	CP consommés en 2019 (P2) 1 453 070 797
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 7 400 510	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 40 846 887
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 24 379 361	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 1 412 223 910

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 154 934 452				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 76 391				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 155 010 843	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 40 846 887	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 114 163 956
AE engagées en 2019 (E2) 1 617 685 890	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 1 412 223 910	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 205 461 980
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 319 625 937
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 213 018 414
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 106 607 523

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer (RAP) s'élève à 319,6 M€ dont 213 M€ de CP 2020 non couverts au 31 décembre 2019 et 106,6 M€ de CP nécessaires après 2020.

Les restes à payer concernent principalement le marché PRAHDA – Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile – pour un montant de 73,5 M€. Le PRAHDA est un dispositif d'accompagnement et d'hébergement des demandeurs d'asile prenant la forme d'un marché public, divisé en douze lots – un par région métropolitaine – pour un total de 5 351 places. Il a été attribué dans son intégralité à la société ADOMA le 2 mars 2017 pour une durée de cinq ans renouvelable.

Ils correspondent également aux engagements non couverts au titre de l'hébergement des demandeurs d'asile :

- l'expérimentation de conventionnement pluriannuel dans les régions du Grand-Est et du Centre-Val-de-Loire pour 88,2 M€ jusqu'en 2021 (les conventions engagées en 2019 couvrent la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021) ;
- le conventionnement des anciennes places de CHUM – centres d'hébergement d'urgence migrants - qui ont été transformées en HUDA à partir du 1^{er} janvier 2019 dans le cadre de leur transfert du programme 177 vers le programme 303 à hauteur de 89,6 M€ jusqu'en 2020 (les conventions engagées en 2019 couvrent la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020).

Les autres restes à payer concernent les actions 3 et 4 :

- Au sein de l'action relative à la lutte contre l'immigration (action 3) notamment, 44,2 M€ de restes à payer correspondent notamment au fonctionnement hôtelier des centres de rétention administrative (CRA) (marchés d'entretien immobilier multi-techniques et multi-services) pour 13,1 M€ et 5,4 M€ pour l'entretien immobilier dont 2 M€ du marché public global sectoriel (MPGS) Au titre de l'investissement immobilier des CRA, le montant des restes à payer s'élève à 21 M€ et concerne le nouveau CRA de Lyon qui ouvrira en 2021. Les derniers CP seront consommés en 2022. 2,1 M€ de restes à payer correspondent aux factures du 4^e trimestre 2019 de l'accompagnement social et au dernier mois 2019 de l'assistance humanitaire. Des factures de billetterie centrale et des avions (2,1 M€) s'ajoutent à ces restes à payer.
- Au sein de l'action relative au soutien (action 4) notamment, 14 M€ de restes à payer concernent les systèmes d'information (projets informatiques et soutien informatique aux services de la DGEF) qui seront rattachés dès 2020 au P216 avec la création de la DNUM à compter du 1^{er} janvier 2020. Le marché Élipa 2 (enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants par le suivi d'une cohorte de nouveaux migrants en 3 vagues) a été engagé en 2018 pour trois ans et le montant des restes à payer s'élève à 1,4 M€.

Enfin une partie des restes à payer correspond à des engagements antérieurs à 2018 qui n'ont pu être finalisés/clôturés par l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE).

Immigration et asile

Programme n° 303 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Circulation des étrangers et politique des visas**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		520 000	520 000			
Crédits de paiement		520 000	520 000			

Depuis le transfert des dépenses de fonctionnement de la sous-direction des visas (SDV), basée à Nantes, vers le programme 216, les crédits de l'action 1 sont destinés à financer les moyens informatiques du réseau diplomatique et consulaire : le renouvellement et la maintenance des stations de travail du réseau visas, l'utilisation des réseaux de communication de données ainsi que l'acquisition de périphériques (imprimantes visas, lecteurs de code-barres...).

Les modalités de ce financement sont déterminées par une convention de gestion signée entre la direction générale des étrangers en France et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Cette convention étant caduque et les travaux pour sa renégociation n'ayant pas encore aboutis, l'engagement et le paiement des crédits prévus pour l'année 2019 n'ont pas pu être réalisés.

Les crédits de l'action 1 ont été déployés sur le soutien informatique de l'action n°4.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	520 000		520 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	520 000		520 000	
Total	520 000		520 000	

Action 02**Garantie de l'exercice du droit d'asile**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 272 343 180	1 272 343 180		1 441 680 126	1 441 680 126
Crédits de paiement		1 126 887 432	1 126 887 432		1 299 884 279	1 299 884 279

Les crédits de l'action 02 prévus en LFI 2019 (*hors fonds européens*) s'élevaient à 1 258,51 M€ en AE et à 1 113,06 M€ en CP. Ils ont été complétés en gestion par :

- des reports de 2018 sur 2019 (0,98 M€ en AE et 1,11 M€ en CP) (arrêté du 8 mars 2019 portant report de crédits) ;
- un fonds de concours de crédits britanniques (12,50 M€ en AE et en CP) ;
- des redéploiements avec d'autres actions du programme 303 (-3,10 M€ en AE et 4,98 M€ en CP) - *il s'agit principalement d'un redéploiement sortant de 3 M€ en AE et en CP vers l'action 03 « Lutte contre l'immigration irrégulière » pour financer les Dublinés dans les dispositifs de préparation et d'aide au retour – DPAR - pilotés par la direction de l'immigration et d'un redéploiement entrant de crédits en provenance de l'action 03, non utilisés pour l'investissement des CRA, à hauteur de 8,1 M€ en CP ;*
- un décret de virement en provenance des programmes 216, 307, 104 et 152 (28,85 M€ en AE et 25,59 M€ en CP) (décret n° 2019-1229 du 25 novembre 2019 portant virement de crédits), pour gager le dépassement principalement lié à l'ADA, dans une logique d'auto-assurance ministérielle ;
- le dégel de l'intégralité de la réserve de précaution en faveur des dépenses d'asile (57,92 M€ en AE et 49,8 M€ en CP) ;
- la loi de finances rectificative de fin d'année (129,32 M€ en AE et 126,23 M€ en CP) (loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019).

Au 31 décembre 2019, les crédits ouverts (*hors fonds européens*) s'élevaient à 1 444,60 M€ en AE et à 1 300,27 M€ en CP.

L'exécution de l'action 02 « Garantie de l'exercice du droit d'asile » au 31 décembre 2019 (*hors fonds européens*) s'élève à 1 434,86 M€ en AE et à 1 292,99 M€ en CP. 99,3 % des crédits disponibles en AE et 99,4 % en CP ont été exécutés. Avec les fonds européens, l'exécution représente 1 441,68 M€ en AE et 1 299,88 M€ en CP.

Pour l'action 02, les besoins d'abondement en gestion se sont élevés à 175,7 M€ en AE et à 176,7 M€ en CP et se décomposent ainsi :

- pour l'allocation pour demandeur d'asile, dispositif le plus sensible à l'évolution des flux, ce besoin s'est élevé à 156,1 M€ en AE et en CP (après prise en compte d'un redéploiement de crédits libres d'emplois de l'OFPRA de 0,6 M€ en AE et en CP). Il a été couvert par un redéploiement de crédits de l'action 03 « Lutte contre l'immigration irrégulière » (8,1 M€ en CP), par la réserve de précaution des autres actions du programme 303 (17,5 M€ en AE et 16,8 M€ en CP), par le décret de virement du 25 novembre 2019 (28,9 M€ en AE et 25,6 M€ en CP) et par une partie de la LFR du 2 décembre 2019 (109,7 M€ en AE et 105,7 M€ en CP) ;
- pour l'allocation temporaire d'attente (ATA) gérée par Pôle Emploi, ce besoin s'est élevé à 4,0 M€ en AE et en CP (après prise en compte d'un report de 2018 sur 2019 de 1 M€). Elle a été financée à hauteur de 4 M€ en AE et en CP par la LFR du 2 décembre 2019 ;
- pour l'HUDA local ce besoin qui s'est élevé à 15,6 M€ en AE et à 16,5 M€ en CP, a été couvert par la LFR du 2 décembre 2019, après prise en compte d'un report de 2018 sur 2019 (0,1 M€ en CP), d'un fonds de concours (2,8 M€), d'un redéploiement de crédits DPAR (- 3 M€) et de crédits des CADA (7,7 M€ en AE et en CP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	74 666 494	78 026 655	74 666 494	112 051 898
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 042 227		35 067 469
Subventions pour charges de service public	74 666 494	76 984 428	74 666 494	76 984 428
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 197 676 686	1 363 653 471	1 052 220 938	1 187 832 381
Transferts aux ménages	349 658 549	493 081 008	349 658 549	493 081 008

Immigration et asile

Programme n° 303 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises		136 849 552		105 468 309
Transferts aux collectivités territoriales		7 279 917		6 483 127
Transferts aux autres collectivités	848 018 137	726 442 994	702 562 389	582 799 937
Total	1 272 343 180	1 441 680 126	1 126 887 432	1 299 884 279

1 – Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)**LFI 2019 : 70,57 M€ en AE et en CP****Exécution 2019 : 70,00 M€ en AE et en CP**

L'exécution au 31 décembre 2019 s'élève à 70,00 M€ en AE et CP. Elle correspond à la subvention pour charges de service public versée à l'opérateur, dont le montant initial s'élevait à 68,45 M€ après mise en réserve (la réserve de 3 % représentait un montant de 2,12 M€). Elle a permis de financer principalement des dépenses de personnel (qui représentent 70 % du budget annuel) ainsi que des dépenses de fonctionnement courant liées à son activité (frais d'interprétariat et frais postaux). Les dépenses de l'OFPRA recouvrent aussi des frais occasionnés par l'antenne de Cayenne et les nombreuses missions d'instruction en France métropolitaine, en Europe et en Afrique.

Les crédits versés à l'opérateur ont également permis de financer la masse salariale et les dépenses de fonctionnement correspondant au recrutement de 75 nouveaux agents au dernier trimestre 2019 par anticipation à l'augmentation des moyens alloués à l'OFPRA en 2020, qui prévoit une hausse totale des effectifs de 200 agents, dont 125 restent à recruter début 2020. Ces agents ont été recrutés pour assurer l'instruction des demandes d'asile et raccourcir les délais de traitement des demandes. Le financement a été assuré grâce au dégel d'une partie de la réserve de précaution (1,6 M€).

Le plafond d'emplois autorisé en LFI s'élevait à 805 ETPT. Il a été révisé à 828 ETPT dans le cadre de la loi de finances rectificative du 2 décembre 2019 (+23 ETPT).

La présentation de la gestion est détaillée dans la partie « Opérateurs ».

2 – Allocation pour demandeurs d'asile (ADA)**LFI 2019 : 335,83 M€ en AE et en CP****Exécution 2019 : 492,5 M€ en AE et en CP (avec frais de gestion et sans l'ATA)**

Les crédits versés à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) par le programme 303 au titre de l'allocation pour demandeurs d'asile représentent 492,5 € en 2019. Ils correspondent à 487,7 M€ versés pour l'allocation et à 4,8 M€ versés pour les frais de gestion de l'allocation.

Sur les 500,5 M€ versés aux bénéficiaires de l'ADA, 487,7 M€ ont été versés lors des appels de fonds de l'OFII et le reliquat de 12,8 M€ a été payé par un prélèvement sur la trésorerie pour compte tiers ADA de l'opérateur (cette trésorerie correspond à un reliquat de crédits versés les années précédentes par l'action 02 qui permet de sécuriser les ressources de l'OFII en cas d'aléas entre deux appels de fonds).

L'allocation a été versée par l'OFII à 106 574 ménages en moyenne mensuelle pour un coût de 500,5 M€. Le nombre moyen de ménages bénéficiaires a progressé de 16 %. Le montant additionnel de 7,4 € par jour et par adulte auquel aucun hébergement n'a pu être proposé a été versé en moyenne à 78 741 individus pour un montant total de 181 M€. Le montant moyen versé par mois représente 391 € par ménage (279 € par individu).

Le niveau de la dépense s'explique par les facteurs principaux suivants :

- Une hausse de la demande d'asile plus élevée que celle retenue dans la prévision du projet de loi de finances : avec plus de 132 800 demandes de protection à l'OFPRA en 2019, la progression représente 7 % alors que le projet de loi de finances envisageait une stabilisation de la demande d'asile. De même, le nombre des demandes sous procédure Dublin enregistrées en guichet unique a augmenté de 5 %, portant le total des demandes sous procédure Dublin à 46 400, mineurs inclus, alors que le projet de loi de finances envisageait une baisse de 10 %.
- Des délais moyens d'instruction à l'OFPRA, qui, malgré une progression limitée (161 jours en 2019 contre 150 en 2018), n'ont pas atteint les objectifs prévus et n'ont pas permis de faire baisser la durée de perception de l'allocation. Malgré la moindre hausse par rapport à 2018, le niveau des demandes de protection enregistrées à l'OFPRA (plus de 132 800) est resté supérieur aux décisions qu'il a rendues (plus de 120 600). Ainsi, le stock de l'OFPRA a continué à augmenter. Il représente près de 60 000 dossiers au 31 décembre 2019, en progression de 41 %, contribuant à rallonger la durée de perception de l'ADA par les allocataires.

Par ailleurs, plusieurs mesures de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie qui permettent de réaliser des économies n'ont pas donné leur plein effet dès 2019. Le développement des échanges d'informations entre les dispositifs d'hébergement généralistes et le dispositif national d'accueil (DNA) permettant d'assurer que le montant additionnel de l'allocation n'est versé qu'aux personnes qui ne sont pas hébergées par l'État n'a été mis en œuvre qu'en fin d'année après le rejet par le Conseil d'État du recours de plusieurs associations. La dématérialisation de la convocation du demandeur d'asile à son entretien et celle de la notification de la décision de l'OFPRA seront mises en œuvre progressivement en 2020. Enfin, la suppression du caractère automatiquement suspensif du recours pour les demandeurs d'asile ressortissants de pays d'origine sûrs, pour ceux présentant une menace grave pour l'ordre public et pour ceux ayant présenté une demande de réexamen recevable a connu une mise en œuvre progressive par les services déconcentrés du fait des modalités de son entrée en vigueur.

La dynamique a néanmoins été contenue grâce au travail de rationalisation par l'OFII de la gestion de l'allocation en lien avec la Direction générale des étrangers en France (DGEF) et aux premiers effets de la loi du 10 septembre 2018. La dépense a également été contenue grâce à l'action des pôles régionaux Dublin (PRD) qui a contribué à améliorer le taux de transfert des demandeurs sous procédure Dublin (de 12 % en moyenne en 2018 à 18 % en moyenne en 2019).

- **Allocation temporaire d'attente (ATA)**

Exécution 2019 : 5,01 M€ en AE et en CP

L'allocation temporaire d'attente est une allocation de solidarité versée par Pôle emploi aux bénéficiaires de la protection subsidiaire pendant toute la durée de leur protection ainsi qu'aux apatrides (dite ATA groupe 1). L'article 87 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 a supprimé l'ATA. Cette suppression est effective depuis le 1er septembre 2017 en vertu du décret n° 2017-826 du 5 mai 2017. Aussi, seules les personnes percevant ce minimum social avant le 1er septembre 2017 continuent à en bénéficier jusqu'à l'extinction de leurs droits, sous réserve de satisfaire à des conditions de ressources, d'être inscrit à Pôle Emploi, de satisfaire aux obligations de recherches d'emploi et de justifier de leur nouveau titre de séjour auprès de l'opérateur.

Le nombre de bénéficiaires a poursuivi sa décrue en 2019. Selon les données provisoires de Pôle Emploi qui gère cette allocation dans le cadre d'une convention de mandat avec le ministère de l'intérieur, l'ATA a été versée en moyenne mensuelle à 1 119 bénéficiaires en 2019 (contre 2 229 en 2018). Le montant dû à Pôle Emploi au 31 décembre 2019 s'élevait à 5,01 M€. Il a été financé par la loi de finances rectificative du 2 décembre 2019 à hauteur de 4 M€ et par un report de 1 M€.

3 – Accueil et hébergement des demandeurs d'asile

3.1 – Accueil et accompagnement social des demandeurs d'asile :

LFI 2019 : 0,50 M€ en AE et en CP

Exécution 2019 : 3,00 M€ en AE et 2,91 M€ en CP

L'exécution correspond au financement :

- d'actions en faveur des demandeurs d'asile particulièrement vulnérables par le secteur associatif (prise en charge médico-psychologique de demandeurs d'asile victimes de tortures, etc.) (0,7 M€ en AE et en CP) ;
- des prestations d'interprétariat pour les demandeurs d'asile sous procédure Dublin (1,3 M€ en AE et 1,2 M€ en CP) ;
- la prise en charge des frais de transport des demandeurs placés sous procédure Dublin entre leur lieu d'hébergement et le pôle régional Dublin (PRD) responsable du suivi de leur procédure, lorsque celui-ci n'est pas à proximité du demandeur (0,7 M€ en AE et en CP) ;
- d'actions pour renforcer l'accès à la procédure d'asile des mineurs non-accompagnés (0,3 M€ en AE et en CP).

La LFI a été complétée par un fonds de concours de 9,6 M€. Les crédits de ce fonds de concours non consommés seront reportés en 2020 (7,1 M€).

3.2 – Hébergement des demandeurs d'asile :

- **Centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) :**

LFI 2019 : 27,5 M€ en AE et en CP

Exécution 2019 : 30,96 M€ en AE et en CP

Les CAES permettent de procéder sans délai à une mise à l'abri, à l'analyse des situations administratives et à une orientation rapide vers d'autres dispositifs d'hébergement.

L'exécution 2019 s'élève à 30,96 M€ et correspond au financement de 2 986 places à un coût journalier moyen (hors Île-de-France) de 25 € par place (32 € en Île-de-France). Fin 2019, 150 places supplémentaires ont été ouvertes en Île-de-France à Paris, portant la capacité nationale à 3 136 places. Ce centre a été financé grâce à un redéploiement de crédits des ex-CHUM.

- **Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) :**

LFI 2019 : 309,16 M€ en AE et en CP

Exécution 2019 : 301,49 M€ en AE et 301,48 M€ en CP

L'exécution au 31 décembre 2019, qui s'élève à 301,49 M€ en AE et 301,48 M€ en CP, a permis le financement des 43 602 places autorisées au 31 décembre 2019, dont 1 030 places créées en 2019, ainsi que la spécialisation de 25 places en Nouvelle-Aquitaine et en Île-de-France pour les femmes victimes de violence et de traite des êtres humains.

Les CADA ont été financés à un coût journalier moyen de 19,5 € par place. Les 25 places spécialisées ont bénéficié d'un complément journalier de 13 € pour prendre en charge l'accompagnement renforcé. Elles ont été financées par le biais d'un fonds de concours (0,06 M€). En 2020, 50 places supplémentaires seront spécialisées.

– Hébergement d’urgence des demandeurs d’asile (HUDA) :

LFI 2019 : 514,92 M€ en AE et 369,47 M€ en CP

Exécution 2019 : 531,88 M€ en AE et 390,11 M€ en CP

L’hébergement d’urgence des demandeurs d’asile se décompose, en exécution budgétaire, en quatre dispositifs (HUDA local, ex-CHUM, CAO, PRAHDA) qui correspondent à des modalités différentes de création des places. Toutefois, en 2020, ces dispositifs sont pour l’essentiel fondus en une seule catégorie (HUDA local) conformément aux orientations du gouvernement en faveur d’une simplification du parc d’hébergement.

a) HUDA local :

Exécution 2019 : 293,60 M€ en AE et 206,02 M€ en CP

L’exécution au 31 décembre 2019, qui s’élève à 293,57 M€ en AE et 206,02 M€ en CP, correspond au financement des places d’hébergement suivantes :

- 31 834 places d’hébergement d’urgence en métropole, en année pleine, à un coût moyen de 16,25 € (18 € en Île-de-France). Parmi ces 31 834 places, 5 026 correspondent à des anciennes places de CAO qui ont été transformées en HUDA (financées à un coût moyen de 17 €) et 5 855 correspondent à des anciennes places d’AT-SA (« Accueil temporaire – Service de l’asile ») dont la gestion budgétaire a été confiée aux services déconcentrés.
- 2 450 places d’hébergement créées dans le cadre de l’appel à projets 2019 à un coût de 17 € (hors Île-de-France), dont l’ouverture a été progressive à compter du 1er octobre 2019 et la spécialisation de 83 de ces places pour les femmes victimes de violence et de traite des êtres humains. Ces 83 places ont bénéficié d’un complément journalier de 13 € par place pour prendre en charge l’accompagnement renforcé. Elles ont été financées par le biais d’un fonds de concours (0,08 M€). En 2020, 76 places supplémentaires seront spécialisées.
- des places d’hébergement d’urgence en outre-mer (en Guyane, à Mayotte et à la Guadeloupe). Pour la première fois, des places ont été financées à la Réunion en raison d’arrivées de personnes originaires du Sri Lanka.

Des besoins imprévus en nuitées hôtelières ont été pris en charge dans les Hauts-de-France, en Île-de-France, en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte-d’Azur. En Île-de-France, l’ouverture en cours d’année d’une halte de nuit de 70 places pour des familles en demande d’asile a également été prise en charge. L’ensemble de ces besoins supplémentaires s’est élevé à 15,6 M€ en AE et à 16,5 M€ en CP.

Un écart de 87,6 M€ de l’exécution en AE correspond à des conventionnements pluriannuels expérimentés dans les régions Grand-Est et Centre-Val-de-Loire. Il a été prévu de généraliser ce mode de conventionnement d’une durée de trois ans aux autres régions en 2020. 1,6 M€ n’ont pas pu être consommés dans le Grand-Est en raison du recul en 2020 du conventionnement pluriannuel d’un opérateur. Ce montant a été demandé en report sur 2020. La mise en œuvre de conventions pluriannuelles a été dans ces deux régions un véritable levier pour piloter le parc d’hébergement des demandeurs d’asile. En Centre-Val de Loire, la totalité du parc de CAO qui présentait des coûts journaliers supérieurs a été transformée en HUDA dès 2019. En région Grand-Est, l’objectif recherché de résorber les nuitées d’hôtel, coûteuses et sans véritable accompagnement social ainsi que la transformation de 50 % du parc régional de CAO en HUDA a été atteint grâce à ce nouvel outil de pilotage. Les premières conventions ont été engagées à la fin du premier semestre après une période de montée en compétence des services régionaux et départementaux sur ce nouveau dispositif. Les conventions ont permis de stabiliser le coût journalier de l’HUDA sur une période de trois ans. Les opérateurs ont indiqué que ce type de conventionnement leur permettait de mieux planifier leur investissement immobilier et de faciliter la gestion des ressources humaines.

- b) Ex-Centres d’hébergement d’urgence pour migrants (Ex-CHUM) :

Exécution 2019 : 184,02 M€ en AE et 95,59 M€ en CP

L’exécution correspond au financement de 8 384 anciennes places de CHUM transformées en HUDA local à un coût moyen journalier de 32,4 € en 2019.

Le transfert au 1er janvier 2019 des centres d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) en Île-de-France du programme 177 vers les programmes 104 et 303 a été validé dans le cadre de la LFI 2019. Ce schéma prévoyait le transfert de 9 300 places entre les ministères sociaux et le ministère de l'intérieur (7 800 places transformées en HUDA ont été inscrites sur le programme 303 et 1 500 places transformées en CPH sur le programme 104). En début d'année, un nombre de places plus important a pu être programmé en lien avec la préfecture d'Île-de-France tout en respectant l'enveloppe prévue en LFI 2019 (188,8 M€ en AE et 99,3 M€ en CP) grâce à des gains sur le coût journalier moyen qui avait été fixé à 35 € en 2019 et 31,5 € en 2020. Ce sont ainsi 8 384 places qui ont été transformées en HUDA au lieu de 7 800. Afin de respecter les autorisations d'engagement prévues en LFI 2019 pour 2019 et 2020, 282 places fermeront en 2020 pour respecter la trajectoire biannuelle.

Les dépenses ont également été moins importantes en raison de l'installation d'une partie de ces places, environ 2 000, sur des sites non pérennes, qui ne pouvaient être mobilisés que temporairement, entraînant des fermetures et des réouvertures de places avec des décalages calendaires. Les crédits libres d'emploi ont permis de financer la création du CAES de Paris (150 places) ainsi qu'une partie d'un besoin imprévu en nuitées hôtelières pour la prise en charge de familles en demande d'asile à Paris. Enfin, 1,1 M€ en AE n'ont pas été consommés en raison de la difficulté à mettre en place des conventions pluriannuelles avec les opérateurs installés sur des sites non pérennes. Ces crédits, qui seront néanmoins nécessaires en 2020 pour ces mêmes opérateurs, ont été demandés en report pour 2020.

c) Centres d'accueil et d'orientation (CAO) :

Exécution 2019 : 54,26 M€ en AE et 54,38 M€ en CP

L'exécution correspond au financement d'un parc d'hébergement qui a été réduit de 8 995 à 3 969 places au 31 décembre 2019.

L'information du 31 décembre 2018 relative au parc d'hébergement des demandeurs d'asile prévoyait une cible à 4 495 places au 31 décembre 2019. Cet objectif a été dépassé puisque 5 026 places ont été fermées ou transformées en d'autres dispositifs d'hébergement pour demandeurs d'asile présentant des coûts inférieurs, portant la capacité du parc CAO à 3 969 places au 31 décembre 2019. Le coût journalier moyen des places s'est élevé à 22,6 €, pour une cible de 23 €.

L'objectif fixé est d'achever la transformation du parc CAO à la fin du premier semestre 2020.

d) Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA) :

Exécution 2019 : 34,12 M€ en CP

L'exécution 2019 s'élève à 34,12 M€ (en CP). Elle correspond au financement des 5 351 places dont le coût journalier a été revalorisé en cours d'année (de 16,8 € à 17,2 €), conformément aux clauses du marché.

4 – Fonds de concours

Prévision de rattachement (en PLF 2019) : 13,83 M€

Exécution 2019 : 6,81 M€ en AE et 6,89 M€ en CP

En 2019, l'exécution de ces fonds de concours du FAMI est décomposée comme suit :

- FAMI « Accueil, asile et accompagnement social – Réinstallés (hors forfait) » : 2,45 M€ en AE et en CP
- FAMI « Accueil, asile et accompagnement social – 1er accueil » : 3,89 M€ en AE et 3,96 M€ en CP
- FAMI « Relocalisation (crédits forfaitaires) » : 0,48 M€ en AE et en CP

Action 03**Lutte contre l'immigration irrégulière**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2 (y.c. FdC et AdP)	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		168 595 097	168 595 097		143 305 590	143 305 590
Crédits de paiement		151 495 097	151 495 097		113 591 662	113 591 662

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	81 978 480	87 390 099	81 978 480	82 439 469
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	81 978 480	87 046 803	81 978 480	82 096 173
Subventions pour charges de service public		343 296		343 296
Titre 5 : Dépenses d'investissement	56 300 000	33 227 866	39 200 000	8 439 571
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	56 300 000	33 227 866	39 200 000	8 439 571
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 316 617	22 687 625	30 316 617	22 712 623
Transferts aux entreprises		5 401 537		5 401 537
Transferts aux collectivités territoriales		1 100 000		1 100 000
Transferts aux autres collectivités	30 316 617	16 186 087	30 316 617	16 211 085
Total	168 595 097	143 305 590	151 495 097	113 591 662

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**1 - Fonctionnement des centres de rétention administrative, locaux de rétention administrative et des zones d'attente****LFI 2019 : 41,66 M€ en AE et CP****Exécution : 43,44 M€ en AE et 39,9 M€ en CP**

Le plan ministériel prévoyant la réouverture de places de CRA ainsi que l'optimisation de places existantes a eu une incidence sur la consommation des crédits pour les activités de fonctionnement et pour l'entretien immobilier des CRA.

En effet, le taux d'occupation des CRA de métropole est passé de 79 % en 2018 à 86,4 % en 2019. Les charges de fonctionnement et d'entretien immobilier des CRA/LRA/ZA (26,45 M€ en CP) ont augmenté par rapport à 2018 (25,29 M€ en CP).

Les dépenses d'assignation à résidence (0,73 M€ par rapport à 0,92 M€ en 2018) sont en légère diminution, en raison d'une baisse du nombre d'assignations de près de 4 000. Les dépenses d'interprétariat (3,30 M€ en CP) sont en augmentation par rapport à 2018 (2,67 M€). L'augmentation du coût de l'interprétariat, comme celle des laissez-passer consulaires (76 000€ contre 68 000€ en 2018), est à mettre en corrélation avec la dynamique de l'éloignement.

L'exécution prévue concernant les dispositifs de préparation au retour a été revue à hausse à la suite de l'ouverture de nouveaux dispositifs en 2019 dans l'Aisne, dans le Doubs, en Maine-et-Loire, en Gironde et en Ille et Vilaine. Les dépenses ont ainsi été exécutées à hauteur de 9,34 M€. Au total, 990 places sont ouvertes au 31 décembre 2019, pour un coût unitaire moyen de 25 € (30 € en région parisienne).

2 - Frais d'éloignement des migrants en situation irrégulière

LFI 2019: 30,98 M€ en AE et CP

Exécution : 42,46 M€ en AE et 41,58 M€ en CP

Sur l'activité « billetterie centrale », la consommation de 30,85 M€ en CP inclut un report de charges de 3,1 M€ lié aux difficultés de mise en paiement en 2018 des factures du marché voyageur confié à AMEX, qui ont entraîné la passation d'un protocole transactionnel. Ce dernier a permis le paiement de 80 % des sommes dues en novembre 2018 (12,6 M€). Les 20 % restants, non consommés, ont été mis en paiement lorsqu'AMEX a satisfait aux conditions du protocole. Hors ce report, l'augmentation des frais de billetterie est de 13,3 % entre 2018 et 2019.

Sur l'activité « moyens aériens autonomes (Beech, DASH et affrètement de vols) », la consommation (5,15 M€) a également été supérieure à la consommation 2018 (3,52 M€). Il en est de même pour l'activité « autres moyens de transport TMA » (5,47 M€ exécutés en 2019 contre 3,52 M€ en 2018).

Cette dynamique est à mettre en lien avec la dynamique soutenue des éloignements (+ 19 % entre 2018 et 2019 dont + 20,6 % d'éloignements forcés).

Des fonds européens (FAMI) ont permis de faire face à la progression des dépenses. La consommation du FAMI est de 6,86 M€ en AE et 5,58 M€ en CP. Ces crédits sont mobilisés dans le cadre de projets cofinancés et font l'objet de versements d'avances, d'acomptes et de soldes.

3. Autres dépenses

Les crédits de fonctionnement comprennent le versement à l'OFII de fonds britanniques pour 0,34 M€ en AE/CP dans le cadre des opérations de démantèlement à Calais.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

LFI 2019 : 55,35 M€ en AE et 38,25 CP

Exécution : 35,70 M€ en AE et 10,67 M€ en CP (l'exécution chorus présentée dans le tableau ci-dessus présente une erreur d'imputation qui minore l'exécution)

Les crédits consommés en 2019 ont permis un accroissement sensible du nombre de places de rétention, pour garantir l'effectivité de l'exécution des décisions d'éloignement. La rénovation des structures existantes afin d'optimiser les places en diminuant les indisponibilités frictionnelles, et la mise en œuvre d'un plan destiné à construire de nouvelles places ont pu être financés. La somme de ces opérations sur la période 2018/2019 porte l'accroissement des places de CRA à 389 places hommes pour un total de 1 871 places au 31 décembre 2019 (métropole et outre-mer). D'ici 2020, 91 nouvelles places viendront s'ajouter à celles déjà créées : les opérations d'extension concernent les CRA de Lyon (+ 36 places), de Coquelles (+25 places) et de Lille (+30 places). Par ailleurs, les AE pour le nouveau CRA de Lyon, dont l'ouverture est programmée à la fin de l'année 2021, ont été engagées en décembre pour un montant de 21,08 M€.

Enfin, des opérations de mise aux normes en matière de sécurité incendie, d'électricité, d'intervention de maintenance et de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été menées. Des travaux pour améliorer le cadre de vie au sein des CRA ont été réalisés, dans le contexte de l'augmentation de la durée maximale de la rétention.

La sous consommation des crédits s'explique par une moindre dépense en gestion 2019 en raison du cadencement des projets de construction des nouveaux CRA. En effet, les crédits ouverts en LFI prévoyaient le décaissement pour la construction de trois nouveaux CRA (Lyon, Olivet et Bordeaux) en 2019 mais ces crédits ne seront décaissés qu'au fur et à mesure de l'avancement des projets.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention couvrent trois domaines : la prise en charge sanitaire des étrangers maintenus dans les CRA, LRA et ZA, l'accompagnement juridique et social destiné à garantir aux étrangers en instance d'éloignement l'exercice effectif de leurs droits, et la situation du Calais et du Dunkerquois.

1 – Dépenses d'intervention sanitaire

LFI 2019 : 16,32 M€ en AE et CP

Exécution : 14,13 M€ en AE et 14,06 M€ en CP

La LFI 2019 a permis de couvrir l'ensemble des besoins exprimés lors du dialogue de gestion par les quinze secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) auxquels sont délégués ces crédits ainsi que la mise en place de permanences de psychologues dans les CRA des zones Nord, Sud et Ouest à partir du dernier trimestre 2019 dans le cadre d'avenants aux conventions initiales. Certains SGAR ont indiqué que la hausse du taux d'activité dans les CRA justifiait l'augmentation du coût des conventions, certaines dépenses étant liées directement au volume des prestations (médication, actes biologiques, etc.).

Enfin, la situation à Calais et Dunkerque a nécessité la prise en charge par le programme 303 de dispositifs sanitaires à la suite du démantèlement du camp de La lande et de la fermeture du camp de Grande-Synthe.

2 – Dépenses d'accompagnement social

LFI 2019: 8,14 M€ en AE et CP

Exécution : 7,29 M€ en AE et 7,02 M€ en CP

Les crédits ont permis le paiement de la convention passée avec le Croix-Rouge pour l'assistance humanitaire à la zone d'attente de Roissy ainsi que les paiements de l'assistance juridique dans les CRA.

3 - Autres dépenses

LFI 2019 : 0,71 M€ en AE et CP

Exécution 2019 : 0,03 M€ en AE et 0,05 M€ en CP

- la consommation de l'activité « actions avec les partenaires extérieurs » au ministère a été inférieure à la prévision (37 948€ en CP consommés pour 1,45 M€ programmés en CP y compris 0,7 M€ de FAMI) car le projet d'action spécifique relatif au retour volontaire des mineurs non accompagnés n'a pu aboutir.

- l'activité « frais de demandes de réadmission » a exécuté davantage que programmé en raison de la dynamique de l'éloignement (13 996 € en 2019 contre 7 718€ en 2018)

FONDS DE CONCOURS

Des fonds de concours à hauteur de 306 707€ en AE/CP ont été consommés dans le cadre de l'activité FAMI retour et de l'activité FAMI mesures d'accompagnement.

Immigration et asile

Programme n° 303 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 04**Soutien**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		51 887 176	51 887 176		32 700 175	32 700 175
Crédits de paiement		51 887 176	51 887 176		39 594 856	39 594 856

Cette action regroupe les dépenses relevant du fonctionnement courant des services et des systèmes d'information.

Fonctionnement des services de la DGEF :

LFI 2019 : 4,29 M€ en AE et 7,69 M€ en CP (y compris fonds de concours)

Exécution 2019 : 2,37 M€ en AE et 4,88 M€ en CP (y compris fonds de concours)

Systèmes d'information relevant de la DGEF :

LFI 2019 : 34,84 M€ en AE et 35,38 en CP (y compris fonds de concours)

Exécution 2018 : 30,33 M€ en AE et 34,71 M€ en CP (y compris fonds de concours)

Cette action regroupe les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives à la maintenance et à la modernisation des systèmes d'information de la direction générale des étrangers en France. Ces systèmes d'information sont organisés en différents domaines : « Asile, séjour et éloignement », « Visas », « Acquisition de la nationalité française » et « Contrôle aux frontières ».

La modernisation des systèmes d'information de la direction générale des étrangers en France, initiée en 2014, s'est poursuivie en 2019. Le financement de cette modernisation est en grande partie assuré par des fonds de concours européens.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	42 481 387	25 854 125	40 500 644	28 732 907
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	42 481 387	25 754 125	40 500 644	28 532 907
Subventions pour charges de service public		100 000		200 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	9 375 789	6 906 840	11 356 532	10 922 739
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 000	448 425	38 000	296 500
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 337 789	6 458 415	11 318 532	10 626 239
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 000	39 210	30 000	39 210
Transferts aux autres collectivités	30 000	39 210	30 000	39 210
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-100 000		-100 000
Dotations en fonds propres		-100 000		-100 000
Total	51 887 176	32 700 175	51 887 176	39 594 856

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de l'action présentées ci-dessous regroupent les dépenses de fonctionnement relatives aux dépenses courantes des services et à celles des systèmes d'informations.

Les fonds de concours sont inclus dans les dépenses de fonctionnement.

1 – Fonctionnement courant des services

Exécution 2019 : 2,3 M€ en AE et 4,84 M€ en CP

L'écart de consommation entre les AE et les CP s'explique par :

- le paiement de l'engagement pluriannuel du projet ELIPA 2 pour trois ans à hauteur de 1,33 M€ en 2019;
- le paiement de prestations pour un montant de 1 M€ pour la réalisation d'audits d'opération de projets financés par le fonds asile, migration et intégration (FAMI) et le fonds sécurité intérieure (FSI) au titre de marchés pluriannuels.

2 – Systèmes d'information

Exécution 2019 : 23,55 M€ en AE et 23,89 M€ en CP

2.1 - Le domaine « Visa »

Le domaine « Visa » regroupe le SI Visas (RMV-VISANET, BIODEV, NVIS et VISABIO) et France-Visas.

Exécution 2019 : 5,57 M€ en AE et 6,08 M€ en CP

- **SI Visas**

En 2019, les dépenses de fonctionnement du SI Visas (3,27 M€ en AE et 3,97 M€ en CP) couvrent l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, la maintenance applicative, corrective et matérielle, l'exploitation des systèmes et les études pour leur adaptation et leur interface avec France-Visa et le SI AEF.

- **France-Visas**

Les dépenses de fonctionnement couvrent l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation et l'hébergement du Front-office et la recette du Front-office et du Back-office. Elles représentent 2,28 M€ en AE et 2,11 M€ en CP.

2.2 - Le domaine « Asile, séjour et éloignement »

Le domaine « Asile, séjour et éloignement » regroupe AGDREF, SBNA, EURODAC et le SI AEF (programme ANEF).

Exécution 2019 : 9,63 M€ en AE et 9,36 M€ en CP

- **AGDREF** (gestion administrative des dossiers des ressortissants étrangers)

En 2019, les dépenses de fonctionnement (2,13 M€ en AE et 2,45 M€ en CP) couvrent l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maintenance applicative et corrective afin d'assurer la conformité réglementaire et l'exploitation du système ainsi que l'interface et l'adaptation au SI AEF.

- **SBNA** (Système Biométrique National d'AGDREF)

En 2019, les dépenses de fonctionnement du SBNA (1,68 M€ en AE et 1,60 M€ en CP) couvrent l'exploitation du système, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maintenance applicative et corrective pour maintenir la conformité réglementaire, notamment la mise à disposition du système aux forces de l'ordre et l'urbanisation avec les autres SI biométriques de la DGEF

- **EURODAC** (base de données des empreintes des demandeurs d'asile et migrants illégaux)

En 2019, les coûts de fonctionnement de la partie française du système EURODAC (PFSE) comprennent la maintenance du parc de bornes EURODAC, l'exploitation et la maintenance des serveurs (0,73 M€ en AE et 0,95 M€ en CP).

- **SI AEF** (Administration des étrangers en France - programme ANEF)

En 2019, les dépenses de fonctionnement du volet AEF du programme « Administration numérique pour les étrangers en France » (ANEF) couvrent l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'homologation de sécurité et l'hébergement du système (5,08 M€ en AE et 4,32 M€ en CP). En 2019, l'ouverture de la brique de validation du VLS-TS et de nouveaux services sur la brique Asile/Dublin a permis de mutualiser certaines dépenses.

2.3 - Le domaine « Acquisition de la nationalité française »

Exécution 2019 : 2,09 M€ en AE et 2,02 M€ en CP

- **PRENAT** (gestion des dossiers liés à l'acquisition de la nationalité française)

En 2019, les dépenses de fonctionnement (1,25 M€ en AE et 0,97 M€ en CP) couvrent l'hébergement et la maintenance applicative et corrective.

- **SI ANF** (Accès à la nationalité française - programme ANEF)

En 2019, les dépenses de fonctionnement du SI ANF (second volet du programme ANEF) couvrent essentiellement l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (0,85 M€ en AE et 1,05 M€ en CP).

2.4 - Le domaine « Contrôle aux frontières »

Le domaine contrôle aux frontières regroupe les projets Parafe, VISABIO Contrôle et CTF.

Exécution 2019 : 5,19 M€ en AE et 4,67 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement en 2019 couvrent l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, la maintenance applicative et corrective, les études et les prestations d'assistance à exploitation et intégration.

2.5 – Les dépenses transverses

Exécution 2019 : 0,98 M€ en AE et 1,56 M€ en CP

En 2019, les dépenses transversales couvrent l'assistance au pilotage des SI et les prestations liées à l'hébergement et à l'infrastructure des différents systèmes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – Fonctionnement courant des services

Exécution 2019 : 0,03 M€ en AE

Il s'agit d'achat de véhicules en renouvellement des éléments vétustes du parc existant. Le paiement de l'engagement sera effectif en 2020 au titre des charges à payer.

2 – Systèmes d'information

Exécution 2019 : 6,91 M€ en AE et 10,92 M€ en CP

2.1 - Le domaine « Visa »

Exécution 2019 : 3 M€ en AE et 4,29 M€ en CP

- **SI VISAS**

En 2019, les dépenses d'investissement du SI Visas (0,50 M€ en AE et 0,32 M€ en CP) couvrent les achats de matériels et de licences, la migration, la maintenance évolutive et les coûts d'installation du matcher pour la base de données VISABIO ainsi que les coûts liés à la nouvelle réglementation sur la vignette visa.

- **France-Visas**

Les dépenses d'investissement en 2019 (3,5 M€ en AE et 3,97 M€ en CP) couvrent le développement du Front-office et du Back-office ainsi que l'acquisition de licences. Le déploiement de la version initiale du Front-office étant terminé, les dépenses vont principalement se concentrer sur le développement du Back-office et l'enregistrement du Front-office. Le développement de France Visa est majoritairement financé par des fonds de concours européens.

2.2 - Le domaine « Asile, séjour et éloignement »

Exécution 2019 : 2,44 M€ en AE et 4,75 M€ en CP

- **AGDREF** (gestion administrative des dossiers des ressortissants étrangers)

En 2019, les dépenses d'investissement (1,03 M€ en AE et 1,94 M€ en CP) couvrent les prestations de maintenance évolutive du système notamment l'enrichissement du module éloignement modernisé ainsi que les évolutions liées au Brexit.

- **SBNA** (Système Biométrique National d'AGDREF)

En 2019, les dépenses d'investissement (0,65 M€ en AE et 1,13 M€ en CP) couvrent l'acquisition de matériels dans la mesure où les services ont été ouverts.

- **EURODAC** (base de données des empreintes des demandeurs d'asile et migrants irréguliers)

Les dépenses d'investissement en 2019 (0,18 M€ en AE et 0,15 M€ en CP) couvrent l'acquisition de matériels et de logiciels ainsi que des évolutions logicielles permettant une meilleure exploitation du système par les agents.

- **SI AEF** (« Administration des étrangers en France », programme ANEF)

Le développement du **SI AEF** a principalement porté en 2019 sur l'enrichissement de la procédure asile « Dublin », le développement d'un portail de dématérialisation de la première brique séjour « étudiant » ainsi que le développement d'un outil statistique et de pilotage à destination de l'administration centrale et des services déconcentrés. Les dépenses d'investissement du **SI AEF** en 2019 (0,58 M€ en AE et 1,53 M€ en CP) couvrent le développement informatique et l'intégration du système. Ce développement du **SI AEF** est majoritairement financé par des fonds de concours européens.

2.3 - Le domaine « Acquisition de la nationalité française »

Exécution 2019 : 0,24 M€ en AE et 0,83 M€ en CP

- **PRENAT** (gestion des dossiers liés à l'acquisition de la nationalité française)

En 2019, les dépenses d'investissement (0,22 M€ en AE et 0,32 M€ en CP) couvrent la maintenance évolutive de l'application et les acquisitions de matériels et de licences dans le cadre de la reprise de la bureautique de la SDANF par le ministère de l'intérieur mais également dans un contexte de réinternalisation de la plateforme et des compétences au sein du ministère de l'intérieur afin d'anticiper la réinternalisation de l'application précédemment hébergée au Ministère des Affaires Sociales.

- **SI ANF** (programme ANEF)

Concernant le **SI ANF**, les dépenses d'investissement (0,018 M€ en AE et 0,51 M€ en CP) couvrent le développement de ce système ayant vocation à remplacer l'application PRENAT.

2.4 - Le domaine « Contrôle aux frontières »

Exécution 2019 : 1,19 M€ en AE et 1,04 M€ en CP

Les dépenses d'investissement du programme pour l'année 2019 concernent l'évolution du central Parafe, le développement de l'outil CTF et la modernisation du contrôle en aubette dans un contexte d'automatisation et de fluidification des contrôles mais aussi d'anticipation de l'interopérabilité des SI européens.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Exécution 2019 : 0,04 M€ en AE et en CP

Ces dépenses ne concernent que le fonctionnement des services de la DGEF, il s'agit plus particulièrement de transferts de crédits aux collectivités au titre de frais d'étude.

DÉPENSES D'OPÉRATION FINANCIÈRES

Après retraitement, les dépenses d'opérations financières sont nulles.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P307)	0	0	0	100 000
Subventions pour charges de service public	0	0	0	100 000
OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides (P303)	70 566 000	70 566 000	70 904 618	70 904 619
Subventions pour charges de service public	70 566 000	70 566 000	70 004 619	70 004 619
Transferts	0	0	899 999	900 000
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)	335 830 000	335 830 000	495 007 769	495 007 769
Subventions pour charges de service public	4 100 000	4 100 000	6 220 835	6 220 835
Transferts	331 730 000	331 730 000	488 786 934	488 786 934
Pôle emploi (P102)	0	0	5 006 482	5 006 482
Transferts	0	0	5 006 482	5 006 482
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	0	0	2 992 413	2 992 413
Subventions pour charges de service public	0	0	966 520	966 520
Transferts	0	0	2 025 893	2 025 893
VNF - Voies navigables de France (P203)	0	0	40 241	40 241
Transferts	0	0	40 241	40 241
Total	406 396 000	406 396 000	573 951 523	574 051 524
Total des subventions pour charges de service public	74 666 000	74 666 000	77 191 974	77 291 974
Total des transferts	331 730 000	331 730 000	496 759 549	496 759 550

En 2019, le programme 303 a principalement financé les opérateurs suivants :

- l'OFPRA qui a bénéficié d'une subvention pour charges de service public de 70,90 M€ ;
- l'OFII qui a bénéficié d'une part d'une subvention pour charges de service public de 6,2 M€ (4,81 M€ de frais de gestion de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) + 1,07 M€ de frais d'interprétariat + 0,34 M€ de fonds britanniques dans le cadre des opérations de démantèlement du camp de Calais), et d'autre part de crédits d'intervention à hauteur de 488,79 M€ (487,71 M€ au titre de l'ADA + 0,69 M€ de remboursement de transport des demandeurs d'asile + 0,38 M€ de FAMI Asile) ;
- Pôle emploi qui a bénéficié de 5 M€ de crédits d'intervention au titre du remboursement de l'Allocation temporaire d'aile (ATA) ;
- L'AFPA qui a bénéficié de 2,9 M€ pour des conventions CAES et CAO.

Immigration et asile

Programme n° 303 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	
OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides			782	0	0	0
		18	828	0	0	0
		16	812	0	0	0
Total			782	0	0	0
		18	828	0	0	0
		16	812	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	795	782
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	33	30
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	828	812

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emploi 2019 en ETP	33	75

Le schéma d'emploi prévoyait 85 ETP en 2019 (dont le recrutement anticipé sur la LFI 2020 de 75 agents). Il a été exécuté à hauteur de 75 ETP. L'écart de 10 ETP correspond aux 10 recrutements anticipés d'officiers de protection qui n'ont pas pu être réalisés en 2019 mais uniquement en début d'année 2020. Sur le recrutement anticipé des 75 agents, 60 ETP d'officiers de protection et 5 postes de soutien ont pu être recrutés avant la mi-décembre.

OPÉRATEURS

OFPRA - OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

L'instruction de la demande d'asile

La hausse de la demande d'asile constatée depuis 2015 se poursuit en 2019, toutefois à un rythme moindre que les deux dernières années. Le nombre de demandes introduites à l'OFPRA a ainsi atteint plus de 132 800 demandes soit une augmentation de 7,4 % par rapport à 2018.

La performance de l'OFPRA s'est maintenue à un niveau élevé. En 2019, l'Office a rendu plus de 120 600 décisions (mineurs accompagnants compris), soit une stabilisation par rapport à l'année précédente.

Ce niveau d'activité résulte du maintien d'une forte productivité des agents d'instruction et de la généralisation des procédures de programmation automatisée mise en œuvre depuis le dernier trimestre de l'année 2018. Cette réforme a consisté en l'optimisation des procédures de programmation, afin de permettre une convocation du demandeur à l'entretien dès l'introduction de sa demande à l'OFPRA.

Par ailleurs, au cours de l'année 2019, une attention particulière a été apportée au traitement accéléré des demandes d'asile originaires des pays d'origine sûrs, notamment les demandes albanaises et géorgiennes. Cette priorisation a eu un effet favorable en fin de période sur la part des demandes relevant d'un pays d'origine sûr, cette évolution méritera d'être confirmée en 2020.

Compte tenu de la poursuite de la hausse de la demande d'asile et de la dynamique soutenue des nationalités requérant une instruction particulièrement approfondie (Afghanistan notamment), le nombre de décisions rendues n'a pas permis de réduire le nombre de dossiers en instance. Le nombre des dossiers en stock depuis plus de deux mois s'est ainsi établi à 44 545 au 31 décembre 2019, soit une hausse de près de 65 % par rapport à la même période de l'année précédente. Le délai moyen de traitement de la demande d'asile s'établit à 161 jours sur l'ensemble de l'année 2019. La hausse de ce délai s'explique par l'accroissement du nombre de dossiers en instance et par un vieillissement de l'âge du stock, en raison notamment de la priorisation accordée à l'examen des dossiers relevant des pays d'origine sûrs.

Le taux d'admission de l'OFPRA, en baisse par rapport à 2018, atteint 23,7 %. Il se stabilise à 38 % au terme de la procédure devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Au total, en 2019, ce sont près de 46 000 personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ou bénéficié de la protection subsidiaire.

Le rythme des missions extérieures s'est encore accéléré en 2019 : 77 missions (contre 49 en 2018) ont été conduites au total dans les régions de France et d'outre-mer, en Turquie, au Liban, en Italie, à Malte, au Tchad et au Niger. Outre les missions foraines en France, qui permettent de répondre aux préoccupations de l'ensemble des acteurs de l'asile face à des demandes à forte concentration géographique et les missions de réinstallation au Proche-Orient et en Afrique de l'Ouest, l'OFPRA a participé, au cours de l'année 2019, à 17 missions de solidarité dans les ports de la Méditerranée, pour instruire les demandes d'asile de personnes recueillies en mer par des bateaux de sauvetage.

La protection des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire

L'activité de la division de la protection a encore progressé en 2019. Celle-ci a établi 44 980 actes d'état-civil et 134 761 copies et extraits des actes d'état civil ainsi que des livrets de famille. En outre, le succès grandissant des démarches en ligne s'est confirmé cette année (46% de documents délivrés à la suite d'une demande en ligne), ce mode de saisine de l'OFPRA étant manifestement en rapport avec les besoins de ses usagers, qu'ils soient demandeurs d'asile ou protégés. À cet égard, l'office poursuit ses efforts de modernisation et de réorganisation de la division, afin d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur.

Enfin, l'accueil du public dans les locaux de l'office s'est également accru, avec plus de 173 000 personnes reçues en 2019, soit une hausse de 2 000 personnes par rapport à 2018.

Le traitement des demandes d'asile à la frontière

En 2019, la demande d'asile à la frontière a augmenté de 41 % par rapport à 2018, soit 1 874 demandes. Ces demandes se sont réparties sur 16 zones d'attente (dont 70,5 % à Roissy et 10 % à Orly).

71,5 % des avis ont été rendus par l'OFPPA pendant la période de 96 heures de placement administratif en zone d'attente, étant entendu que la demande d'asile à la frontière n'est pas nécessairement présentée le jour même de l'arrivée du demandeur en zone d'attente.

En 2019, 40,5 % des demandes ont fait l'objet d'un avis d'admission sur le territoire au titre de l'asile (39,5 % en 2018).

Pilotage stratégique de l'opérateur

L'OFPPA rend compte trimestriellement de son activité dans le cadre de l'exécution du contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour la période 2016-2018. Nonobstant l'élaboration en cours d'un nouveau COP pour les années 2019-2022, le suivi de l'activité de l'année 2019 a été effectué en référence au cadre du précédent COP. Des comités de suivi de ce contrat sont systématiquement organisés et permettent la tenue de rendez-vous stratégiques avec la direction générale des étrangers en France (DGEF).

L'OFPPA présente un tableau trimestriel de suivi des indicateurs reprenant les objectifs du COP et un rapport d'activité annuel. Chaque mois, des indicateurs de pilotage portant en particulier sur les délais de traitement sont également transmis à la direction générale des étrangers en France (DGEF).

De plus, l'OFPPA est appelé à rendre compte de sa gestion et de l'exécution de son budget dans le cadre de deux comptes rendus de gestion (CRG) annuels pilotés par le CBCM du ministère de l'intérieur.

Enfin, les travaux engagés en 2017 pour l'élaboration d'un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI phase 2) se sont poursuivis en 2019. Toutefois, dans le cadre des renforts octroyés à l'établissement, un redimensionnement de l'espace immobilier a dû être engagé dès la fin de l'année 2019. Dans cette perspective, une prise à bail de 1 100 m² supplémentaires a fait l'objet d'un budget rectificatif en 2019 afin de permettre l'installation de 75 nouveaux agents au dernier trimestre 2019. Des négociations se poursuivent en 2020 autour d'un nouveau projet de bail pour l'installation de la deuxième vague des renforts (125 agents).

La finalisation du SPSI phase 2 est reportée au premier semestre 2020.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P303 – Immigration et asile	67 877	67 877	70 566	70 566	70 905	70 905
Subventions pour charges de service public	67 877	67 877	70 566	70 566	70 005	70 005
Transferts					900	900
P104 – Intégration et accès à la nationalité française					425	425
Transferts					425	425
Total	67 877	67 877	70 566	70 566	71 329	71 329

La LFI 2019 prévoyait 70,56 M€ pour l'OFPPA. La SCSP versée en 2019 s'élève à 70 M€. L'écart de 0,56 M€ a été réaffecté à l'ADA. L'OFPPA a également bénéficié de crédits FAMI avec 0,9 M€ versé pour des dépenses d'interprétariat ainsi que 0,4 M€ versé pour la réinstallation depuis la Syrie, le Niger et le Tchad.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	49 391	45 531	Subventions de l'État	69 685	70 005
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>10 636</i>	<i>9 953</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>69 685</i>	<i>70 005</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	21 894	24 979	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 490	1 398
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	700	913	Autres produits	170	299
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>700</i>	<i>913</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	71 285	70 510	Total des produits	71 345	71 701
Résultat : bénéfice	60	1 192	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	71 345	71 701	Total : équilibre du CR	71 345	71 701

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	760	2 105
Investissements	760	1 033	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	760	1 033	Total des ressources	760	2 105
Augmentation du fonds de roulement		1 072	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Immigration et asile

Programme n° 303 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	49 391	49 391	49 209	49 209
Fonctionnement	17 528	21 194	17 054	18 973
Intervention	0	0	0	0
Investissement	760	760	1 285	918
Total des dépenses AE (A) CP (B)	67 679	71 345	67 548	69 100
Dépenses de pensions civiles globales	10 379	10 379	9 953	9 953

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	69 855	70 305
Subvention pour charges de service public	69 685	70 005
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	20	32
Recettes propres	150	268
Recettes fléchées	1 490	1 398
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	1 490	1 398
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	71 345	71 703
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	2 603
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité	0	12 633	12 633	0	0	0	0	12 633	12 633
	0	11 422	10 955	0	0	0	0	11 422	10 955
Fonctions support	0	4 571	8 216	0	0	760	760	5 331	8 976
	0	5 346	7 730	0	0	1 285	918	6 631	8 648
Personnel de l'établissement	49 391	324	345	0	0	0	0	49 715	49 736
	49 209	286	288	0	0	0	0	49 495	49 497
Total	49 391	17 528	21 194	0	0	760	760	67 679	71 345
	49 209	17 054	18 973	0	0	1 285	918	67 548	69 100

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	65
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	65
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 550
Abondement de la trésorerie fléchée	202	123
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 427
Total des besoins	0	2 615

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 603
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	12
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	2 615
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	202	0
Total des financements	0	2 615

* Voté

Les dépenses de personnel s'élèvent à 49,21 M€ en 2019. Elles progressent de 2,12 M€ par rapport à 2018 (+ 4,5 %). Ces dépenses représentent près de 71% du budget de l'établissement. Elles se répartissent entre la masse salariale (48,55 M€ pour les rémunérations principales et annexes, allocations sociales, charges de sécurité sociale et impôts associés ainsi que les allocations d'aide au retour à l'emploi et les indemnités de jury de concours) et les dépenses d'action sociale (0,66 M€ pour les prestations sociales versées aux agents, les subventions patronales versées à la restauration interentreprises et à l'association sportive du personnel, la médecine de prévention et diverses aides).

Immigration et asile

Programme n° 303 | OPÉRATEURS

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	782	828	812
– sous plafond	782	828	812
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		18	16
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		18	16
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond d'emplois de l'OFPPRA a été fixé en loi de finances initiale 2019 à 805 ETPT. Ce plafond a été relevé pour prendre en compte la création de 10 emplois destinés à renforcer les effectifs à Cayenne dans le cadre de l'expérimentation de certaines modalités de traitement des demandes d'asile en Guyane, dont l'objectif est de réduire les délais de traitement de la demande d'asile au sein du département. La loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a relevé le plafond de l'OFPPRA à 828 ETPT, soit 23 emplois supplémentaires anticipés sur les 200 emplois inscrits en loi de finances initiale 2020 et destinés à répondre aux enjeux du traitement de la demande d'asile.

Le plafond d'emplois de l'établissement a été exécuté à hauteur de 812 ETPT, soit une augmentation de 30 emplois par rapport au plafond réalisé en 2018. Cette exécution comprend les recrutements anticipés du schéma d'emplois 2020.

L'écart entre la prévision et l'exécution du plafond d'emplois s'explique par un taux de rotation des personnels en hausse qui entraîne mécaniquement une augmentation de la vacance annuelle. À cet effet s'est ajouté un épuisement rapide des nominations sur les listes du concours de catégorie A, nécessitant de recourir à du personnel contractuel dont la procédure de recrutement a généré, elle aussi, une augmentation de la vacance annuelle d'ETPT.

PROGRAMME 104

INTÉGRATION ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	64
Objectifs et indicateurs de performance	67
Présentation des crédits	69
Justification au premier euro	74
Opérateurs	87

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Pierre-Antoine MOLINA

Directeur général des étrangers en France

Responsable du programme n° 104 : Intégration et accès à la nationalité française

Au sein de la mission « Immigration, asile et intégration », la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) définit et met en œuvre la politique publique d'accueil et d'intégration des personnes étrangères arrivant en France ainsi que celle de l'accès à la nationalité française. La direction de l'asile (DA) concourt plus particulièrement à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'accueil et d'intégration des réfugiés. Elle pilote le dispositif national d'hébergement des réfugiés.

Le plan d'action du 12 juillet 2017 prévoyait la nomination d'un délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DI-AIR) et la nomination d'un parlementaire en mission, afin de conduire une consultation autour des réorientations de la politique d'intégration, et la validation de la réforme dans le cadre d'un comité interministériel sur l'intégration. Le DI-AIR a été institué par décret n° 2018-33 du 22 janvier 2018. Il s'agit du préfet Alain Régnier, nommé le 24 janvier 2018.

Un comité interministériel à l'intégration (C2I) s'est réuni le 5 juin 2018 pour acter un certain nombre de mesures sur l'intégration des personnes y compris les réfugiés.

LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

La politique d'accueil et d'intégration constitue un volet essentiel de la politique migratoire de la France et un véritable enjeu de cohésion sociale. Elle s'adresse à l'ensemble des primo-arrivants, c'est-à-dire aux étrangers issus de pays extérieurs à l'Union européenne dotés depuis moins de cinq ans d'un premier titre de séjour et désireux de séjourner durablement en France, bénéficiant ou non d'une protection internationale.

Le dispositif d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants

Les étrangers primo-arrivants s'engagent dans un parcours d'intégration républicaine dont la première étape est concrétisée par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR). Le nombre de signataires du CIR est passé de 97 919 en 2018 à 107 402 en 2019, soit une augmentation de 9,6 %.

La signature du CIR implique le suivi d'une formation civique pour connaître et comprendre les principes et valeurs de la République, ainsi que le fonctionnement de la société française et une formation linguistique pour ceux qui ont un niveau faible en français. En 2019, 48,9 % des signataires du CIR n'avaient pas le niveau A1 à l'issue des tests d'évaluation et ont eu besoin d'une formation linguistique. Ce taux est relativement stable par rapport à celui constaté en 2018 (48,1 %).

Au-delà du CIR, l'étranger qui le souhaite, peut poursuivre son parcours de formation linguistique délivrée par l'OFII pour atteindre le niveau A2 de connaissance du français. Ce niveau est l'une des conditions de délivrance de la carte de résident et permet à la France de se rapprocher des standards européens et de favoriser l'autonomie des étrangers dans notre société, notamment par l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. L'étranger peut ensuite bénéficier gratuitement d'une formation linguistique de niveau B1 oral (50 heures) organisée également par l'OFII, niveau requis pour l'accès à la nationalité française jusqu'au 31 mars 2020.

L'année 2019 a été celle de la mise en œuvre des mesures décidées le 5 juin 2018 par le C2I, traduisant un changement d'ambition et de dimension pour la politique de l'intégration. Une stratégie nationale pour l'intégration des réfugiés a également été validée.

En premier lieu, le CIR, première étape du parcours d'intégration, a été considérablement renforcé. Le volume de la formation civique a été doublé, son contenu et ses modalités d'animation pédagogique, rénovés. Les heures des formations linguistiques ont également été multipliées par deux et un nouveau forfait linguistique de 600 heures a été institué pour les non lecteurs non scripteurs dans leur langue d'origine. L'Etat propose et prend en charge désormais la certification du niveau atteint en fin de formation linguistique. Un entretien de fin de CIR a été institué pour formaliser avec chaque signataire un bilan des formations suivies et procéder à une nouvelle orientation individualisée.

En second lieu, le CIR a été enrichi d'un volet insertion professionnelle sous la forme d'un conseil en orientation professionnelle puis d'un accompagnement personnalisé, en association avec le service public de l'emploi. Une charte a été signée à cet effet le 5 avril 2019 entre l'Etat, l'OFII et les acteurs du service public de l'emploi (SPE) pour formaliser ce partenariat en faveur de l'emploi des primo-arrivants.

En troisième et dernier lieu, les orientations stratégiques 2019 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France, adressées par le ministre de l'intérieur le 17 janvier 2019 aux préfets de région, ont défini des priorités qui ont été mises en œuvre sur le territoire national : renforcement de la gouvernance territoriale, partenariat à initier avec les collectivités territoriales, accent mis sur l'accès à l'emploi et l'accompagnement global, poursuite du développement du dispositif conjoint avec l'Éducation nationale « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) et extension des dispositifs d'accompagnement global spécifiques aux réfugiés. Les moyens budgétaires alloués à la politique d'intégration ont été fortement augmentés et ont permis de quasiment doubler les crédits délégués aux préfets, chargés de mettre en œuvre au plan local les actions d'accompagnement des primo-arrivants, prioritairement orientées vers l'emploi et d'initier des partenariats avec les collectivités locales. Pour gagner en efficacité, la gouvernance territoriale de la politique d'intégration a été consolidée par la constitution de comités de pilotage régionaux et départementaux sous l'égide des préfets, garantissant la coordination des acteurs du territoire.

Le 6 novembre 2019, le comité interministériel à l'immigration et à l'intégration a renforcé le volet emploi de cette politique en faisant figurer parmi les 20 mesures de son plan d'action, une orientation relative, d'une part à la clarification et à l'accompagnement des primo-arrivants dans les systèmes de reconnaissance de diplômes, de qualifications et de compétences professionnelles et d'autre part, une orientation relative à l'insertion des femmes primo-arrivantes, qui sont particulièrement éloignées de l'emploi.

Le programme 104 soutient également le fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) qui assure le pilotage « métier » des plateformes départementales et interdépartementales d'instruction des demandes d'accès à la nationalité, dont la mise en place a été parachevée en 2016.

Enfin, les crédits du programme 104 participent à la mise en œuvre du plan de rénovation des foyers de travailleurs migrants (FTM) désormais sous l'autorité du délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL). Cette participation se traduit par une contribution, sur la base d'un appel à projets national, au financement de surcoûts liés à la réalisation de travaux de rénovation de foyers et à leur transformation en résidences sociales, de l'ingénierie sociale d'accompagnement de résidents immigrés, notamment de résidents âgés, de l'équipement en mobilier et de versement de l'aide transitoire au logement.

L'accompagnement des réfugiés

En 2019, plus de 46 200 personnes (mineurs inclus) ont obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire.

Dans ce contexte, les centres provisoires d'hébergement (CPH) qui prennent en charge des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) durant les premiers mois qui suivent l'obtention de leur statut, constituent un outil majeur pour héberger, accompagner et favoriser l'intégration des réfugiés les plus vulnérables. En 2019, 3 500 places supplémentaires ont été autorisées pour favoriser la transition vers le logement autonome des réfugiés les plus vulnérables (2 000 places supplémentaires et 1 500 places de centres d'hébergement d'urgence pour migrants qui ont

été transformées en CPH à partir du 1er janvier 2019 dans le cadre d'un transfert entre le programme 104 et le programme 177). Le parc de CPH a ainsi été porté à 8 710 places. Sur la période 2018-2019, ce sont ainsi 6 503 places supplémentaires qui ont été autorisées.

En parallèle, l'accompagnement des réfugiés a été considérablement renforcé grâce aux moyens supplémentaires prévus en LFI 2019. En 2019, 30 M€ ont été consacrés à leur accompagnement contre 9 M€ en 2018. Ces moyens ont permis de poursuivre le déploiement des mesures de la stratégie interministérielle d'accueil et d'intégration des réfugiés présentées lors du C2I du 5 juin 2018. Les dispositifs financés ont particulièrement concerné l'accès au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi des bénéficiaires de la protection internationale, notamment avec la mise en place de projets structurants dans chaque région. Ils ont notamment été ciblés sur l'accompagnement professionnel des réfugiés, et tout particulièrement ceux de moins de 25 ans, dans le cadre du programme « hébergement, orientation et parcours vers l'emploi » (HOPE). Ce programme a permis à 775 d'entre eux de bénéficier, outre d'un hébergement, d'une formation professionnelle pendant huit mois. D'autres dispositifs ont permis de favoriser la prise en charge médico-psychologique et de renforcer le lien social avec la société civile grâce à l'accès à la culture et au sport.

Le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DI-AIR), a été chargé du pilotage et de la mise en œuvre de cette stratégie organisée autour de 7 axes :

1. au titre du pilotage, la formalisation d'engagements des élus locaux en faveur de l'intégration des réfugiés et la contractualisation avec les métropoles volontaires, ainsi que le développement d'études et de recherches sur le public réfugié ;
2. un parcours d'intégration renforcé avec la rénovation du contrat d'intégration républicaine ;
3. l'amélioration de la maîtrise de la langue française, de l'accès à la formation et à l'emploi ;
4. une garantie d'accès au logement par captation des logements à hauteur des enjeux, en s'appuyant sur le « pôle migrants » de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) ;
5. l'amélioration de l'accès aux soins avec des bilans de santé le plus tôt possible, la prise en compte des besoins d'interprétariat et de prise en charge des questions de santé mentale ;
6. l'amélioration de l'accès aux droits des personnes réfugiées ;
7. le développement des liens entre les réfugiés et la France à travers la mobilisation des jeunes, le développement du service civique pour les réfugiés, l'accès au sport et à la culture et la mise en place d'une plate-forme numérique d'échange entre le monde académique, les acteurs de terrain et les réfugiés.

Ces mesures ont commencé à être mises en œuvre en 2018 et se sont poursuivies en 2019.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers
INDICATEUR 1.1	Efficiences de la formation linguistique dans le cadre du CAI/CIR (contrat d'accueil et d'intégration/contrat d'intégration républicaine)
OBJECTIF 2	Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation
INDICATEUR 2.1	Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers

INDICATEUR 1.1 mission

Efficiences de la formation linguistique dans le cadre du CAI/CIR (contrat d'accueil et d'intégration/contrat d'intégration républicaine)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'atteinte du niveau A1	%	60	62	70	75	68,3	75
Coût moyen de gestion de la formation linguistique dans le cadre du CAI/CIR	€	0,15	0,14	0,15		0,08	0,15

Commentaires techniques

Source des données : Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Mode de calcul :

Le taux d'atteinte du niveau A1 est établi sur des résultats de cohortes. Chaque cohorte est formée des personnes qui, dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR), ont reçu une prescription de formation linguistique et dont la formation s'est terminée une année donnée. Leur suivi permet de mesurer, par des tests d'évaluation en fin de parcours, le nombre de bénéficiaires ayant atteint le niveau A1.

Le mode de calcul du coût moyen de gestion permet de connaître le coût en euro qu'engendre, pour l'OFII, la mise en place d'une heure de formation. Il est calculé sur la base du coût des personnels dédiés à la gestion de la formation linguistique rapporté au nombre d'heures prescrites en année N.

Modalité d'interprétation :

L'indicateur « taux d'atteinte du niveau A1 » rend compte du pourcentage de personnes qui, ayant terminé leur formation, ont atteint ce niveau.

L'indicateur « coût de gestion » évolue en fonction du nombre d'heures de formations prescrites et du nombre de personnel chargé de la gestion. L'interprétation de ce coût doit être regardée par rapport à l'évolution de ces deux déterminants.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'atteinte du niveau A1 des bénéficiaires d'une formation linguistique prescrite dans le cadre du CIR, a progressé par rapport à 2018, sans toutefois atteindre l'objectif fixé en 2019.

Ce taux prend en compte les bénéficiaires signataires en année N mais aussi en année N-1 ayant terminé leur formation en 2019.

Or, la réforme de la formation linguistique qui prévoit le doublement du nombre d'heures de formation dispensées pour permettre l'atteinte du niveau A1 n'a été effective qu'à compter du 1er mars 2019. La cohorte des signataires en année N-1 (97 919), moins, importante que la cohorte de l'année N (107 402), a obtenu des résultats moins bons, ce qui impacte à la hausse le taux global d'atteinte du résultat. Le doublement des heures et les effets du nouveau format pédagogique retenu pour les formations linguistiques doivent permettre d'atteindre la cible en 2020.

Le doublement des heures de formation prescrites suite à la réforme a impacté de façon significative le coût moyen de gestion de la formation linguistique, le suivi de ces prescriptions ayant été assuré à effectif constant par les agents des directions territoriales et des services centraux.

OBJECTIF 2**Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation****INDICATEUR 2.1****Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Délai moyen d'instruction des décisions positives	jours	296	281	325	320	315	320
Délai moyen d'instruction des décisions négatives	jours	168	149	190	180	148	180

Commentaires techniquesSource des données :

Ministère de l'Intérieur – Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) – Sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) – Logiciel PRENAT.

Mode de calcul :

La durée moyenne d'instruction d'un dossier de naturalisation est établie de la manière suivante :

Numérateur : somme des délais de traitement des dossiers de demande de naturalisation selon l'issue du dossier traité.

Dénominateur : nombre total de dossiers traités selon l'issue positive ou négative de la demande.

Le départ officiel du délai est le dépôt du dossier en préfecture attesté par la délivrance d'un récépissé. Sa date limite est la date de décision défavorable du préfet ou favorable du ministre (décret).

La durée moyenne d'instruction d'un dossier de naturalisation est établie à partir des délais de traitement de deux types de dossiers : les dossiers des demandeurs ayant plus de 10 ans de résidence qui doivent être traités dans les 12 mois, et les dossiers des demandeurs ayant moins de 10 ans de résidence qui sont à traiter dans les 18 mois (la première catégorie de dossiers représente 60 % du total des dossiers et la seconde 40 %).

Modalités d'interprétation :

Ces indicateurs rendent compte du niveau de performance de la chaîne de traitement des préfectures à l'administration centrale selon la nature de la décision rendue sur la demande de naturalisation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le système informatique de gestion des naturalisations intitulé PRENAT permet d'évaluer la performance de cette procédure par l'établissement d'indicateurs tels que le délai de traitement des dossiers de naturalisation.

S'agissant des décisions favorables, le résultat est assez proche de la prévision, mais le délai de traitement est toujours supérieur au réalisé 2018. Cela s'explique d'une part par l'effort d'enregistrement dès leur arrivée des demandes de naturalisation, au plus près de leur réception en plateforme et d'autre part par l'impact négatif, ponctuel en 2019, du délai de traitement par le service central d'état civil qui a sensiblement augmenté.

S'agissant des décisions défavorables, la tendance est stable par rapport à 2018 et le délai de traitement inférieur à la prévision. Le résultat dépasse l'objectif fixé.

L'absence de changements du cadre juridique au cours de l'exercice 2020 devrait permettre une consolidation des résultats de ces indicateurs, sous réserve des conséquences des mesures prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du coronavirus COVID-19.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	238 505 207 194 643 163		13 500 000 19 857 563	252 005 207 214 500 726	260 820 484
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	2 772 459		49 132 981 49 843 688	49 132 981 52 616 147	64 107 664
14 – Accès à la nationalité française	985 975 1 006 746	31 754		985 975 1 038 500	985 975
15 – Accompagnement des réfugiés	584 741		97 948 651 110 051 294	97 948 651 110 636 034	108 050 752
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants	10 000		8 538 000 8 111 103	8 538 000 8 121 103	8 538 000
Total des AE prévues en LFI	239 491 182		169 119 632	408 610 814	442 502 875
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+12 826 815		+12 826 815	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-34 389 204		-34 389 204	
Total des AE ouvertes		387 048 425		387 048 425	
Total des AE consommées	199 017 109	31 754	187 863 648	386 912 511	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	238 505 207 194 643 163		13 500 000 19 857 563	252 005 207 214 500 726	260 820 484
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	2 241 417		49 132 981 49 843 293	49 132 981 52 084 709	64 107 664
14 – Accès à la nationalité française	1 039 853 977 335	31 755		1 039 853 1 009 091	1 039 853
15 – Accompagnement des réfugiés	574 745		97 948 651 110 051 271	97 948 651 110 626 015	108 050 752
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants			8 538 000 8 111 100	8 538 000 8 111 100	8 538 000
Total des CP prévus en LFI	239 545 060		169 119 632	408 664 692	442 556 753
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+12 826 815		+12 826 815	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-34 195 049		-34 195 049	
Total des CP ouverts		387 296 458		387 296 458	
Total des CP consommés	198 436 660	31 755	187 863 227	386 331 642	

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	180 026 617 173 916 432		10 500 000 16 771 502	190 526 617	190 890 230 190 687 934
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	1 084 721		38 431 000 44 461 889	38 431 000	47 639 091 45 546 610
14 – Accès à la nationalité française	1 069 222 1 008 816	25 442		1 069 222	1 069 222 1 034 258
15 – Accompagnement des réfugiés	484 765		43 160 100 57 356 579	43 160 100	74 688 396 57 841 344
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants			8 538 000 7 881 459	8 538 000	8 538 000 7 881 459
Total des AE prévues en LFI	181 095 839		100 629 100	281 724 939	322 824 939
Total des AE consommées	176 494 734	25 442	126 471 429		302 991 605

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	180 026 617 173 916 432		10 500 000 16 771 500	190 526 617	190 890 230 190 687 932
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	1 180 642		38 431 000 44 500 834	38 431 000	47 639 091 45 681 476
14 – Accès à la nationalité française	1 029 767 993 714	25 441		1 029 767	1 029 767 1 019 155
15 – Accompagnement des réfugiés	481 546		43 160 100 57 292 166	43 160 100	74 688 396 57 773 712
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants			8 538 000 7 881 460	8 538 000	8 538 000 7 881 460
Total des CP prévus en LFI	181 056 384		100 629 100	281 685 484	322 785 484
Total des CP consommés	176 572 334	25 441	126 445 960		303 043 735

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	176 494 734	239 491 182	199 017 109	176 572 334	239 545 060	198 436 660
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 342 802	985 975	3 996 151	2 420 402	1 039 853	3 415 701
Subventions pour charges de service public	174 151 932	238 505 207	195 020 959	174 151 932	238 505 207	195 020 959
Titre 5 – Dépenses d'investissement	25 442		31 754	25 441		31 755
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	25 442		31 754	25 441		31 755
Titre 6 – Dépenses d'intervention	126 471 429	169 119 632	187 863 648	126 445 960	169 119 632	187 863 227
Transferts aux ménages	10 432 166	13 620 000	9 189 086	10 435 580	13 620 000	9 189 086
Transferts aux entreprises	1 682 849	3 780 000	3 055 302	1 682 850	3 780 000	3 055 303
Transferts aux collectivités territoriales	2 722 604	6 245 000	6 725 562	2 722 604	6 245 000	6 725 560
Transferts aux autres collectivités	111 633 810	145 474 632	168 893 698	111 604 926	145 474 632	168 893 278
Total hors FdC et AdP		408 610 814			408 664 692	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-21 562 389			-21 368 234	
Total*	302 991 605	387 048 425	386 912 511	303 043 735	387 296 458	386 331 642

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	52 140 483	33 892 061	12 826 815	52 140 483	33 892 061	12 826 815
Total	52 140 483	33 892 061	12 826 815	52 140 483	33 892 061	12 826 815

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		2 403 310		2 403 310				
03/2019		186 325		186 325				
04/2019		3 119		3 119				
05/2019		8 770 068		8 770 068				
06/2019		1 932		1 932				
07/2019		25 000		25 000				
09/2019		1 178 540		1 178 540				
10/2019		5 573		5 573				
11/2019		2 578 164		2 578 164				
12/2019		1 500		1 500				
Total		15 153 531		15 153 531				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019		20 567 417		20 841 607				
Total		20 567 417		20 841 607				

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019				51 758				
Total				51 758				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2019						2 326 716		2 326 716
Total						2 326 716		2 326 716

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/11/2019						8 172 216		8 173 293
Total						8 172 216		8 173 293

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						46 784 405		46 915 121
Total						46 784 405		46 915 121

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		35 720 948		36 046 896		57 283 337		57 415 130

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Accueil des étrangers primo arrivants		252 005 207 214 500 726	260 820 484 214 500 726		252 005 207 214 500 726	260 820 484 214 500 726
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière		49 132 981 52 616 147	64 107 664 52 616 147		49 132 981 52 084 709	64 107 664 52 084 709
14 – Accès à la nationalité française		985 975 1 038 500	985 975 1 038 500		1 039 853 1 009 091	1 039 853 1 009 091
15 – Accompagnement des réfugiés		97 948 651 110 636 034	108 050 752 110 636 034		97 948 651 110 626 015	108 050 752 110 626 015
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		8 538 000 8 121 103	8 538 000 8 121 103		8 538 000 8 111 100	8 538 000 8 111 100
Total des crédits prévus en LFI *		408 610 814	408 610 814		408 664 692	408 664 692
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-21 562 389	-21 562 389		-21 368 234	-21 368 234
Total des crédits ouverts		387 048 425	387 048 425		387 296 458	387 296 458
Total des crédits consommés		386 912 511	386 912 511		386 331 642	386 331 642
Crédits ouverts - crédits consommés		+135 914	+135 914		+964 816	+964 816

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	413 601 989	413 601 989	0	413 655 867	413 655 867
Amendements	0	-4 991 175	-4 991 175	0	-4 991 175	-4 991 175
LFI	0	408 610 814	408 610 814	0	408 664 692	408 664 692

Les crédits prévus au PLF 2019 ont été minorés de 4,99 M€ par un amendement gouvernemental visant à gager par des économies complémentaires les dépenses nouvelles en interministériel.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI ont été modifiés au cours de la gestion 2019 par les mouvements suivants :

- une ouverture de crédits, dans le cadre des arrêtés de report de l'exercice 2018 en date des 4 et 8 mars 2019 à hauteur de 20,6 M€ en AE et 20,8 M€ en CP au titre des fonds de concours non consommés en 2018 (crédits européens rattachés) et 0,05 M€ en CP au titre de crédits nationaux non consommés ;
- Par décret de virement n° 2019-1229 du 25 novembre 2019, 8,2 M€ en AE et en CP ont été virés du programme 104 pour alimenter le programme 303, notamment pour financer l'ADA et l'Hébergement d'urgence ;
- La loi de finances rectificative n°2019-1270 du 2 décembre 2019 a annulé 46,8 M€ en AE et 46,9 M€ en CP sur le programme 104 soit la totalité de la réserve de précaution et des économies supplémentaires visant à gager à l'échelle de la mission une partie des ouvertures sur le programme 303.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En 2019, le programme a bénéficié de rattachements de fonds de concours (crédits européens) pour un montant de 15,2 M€ en AE et en CP, de reports de fonds de concours de 2018 sur 2019 d'un montant de 20,6 M€ en AE et 20,8 M€ en CP et d'une annulation à hauteur de 2,3 M€ en AE et en CP.

Le programme a exécuté 33,3 M€ en AE et 33,4 M€ en CP au titre des fonds européens pour le FAMI.

Le programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » a bénéficié des ressources des fonds européens au titre des dépenses d'intervention en faveur de l'accueil des étrangers primo arrivants, des actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière, de l'accompagnement des réfugiés et des actions de réinstallation (FAMI).

La direction générale des étrangers en France a été désignée, le 24 juillet 2015, autorité responsable de ce fonds.

Le FAMI contribue à la gestion des flux migratoires et à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile et d'immigration.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	22 068 582	22 068 582	0	22 071 276	22 071 276
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	22 068 582	22 068 582	0	22 071 276	22 071 276

La mise en réserve initiale, qui s'est élevée à 22,07 M€ en AE et en CP, a été intégralement annulée.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 387 048 425	CP ouverts en 2019 * (P1) 387 296 458
AE engagées en 2019 (E2) 386 912 511	CP consommés en 2019 (P2) 386 331 642
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 62 933
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 135 914	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 386 268 709

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 683 805				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 683 805	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 62 933	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 620 872
AE engagées en 2019 (E2) 386 912 511	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 386 268 709	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 643 802
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 1 264 674
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 650 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 614 674

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer au 31 décembre 2019 s'élève à 1,3 M€. Ils correspondent à des dépenses de marchés publics de formation linguistique passés au niveau national et en Île-de-France et à des conventions pluriannuelles d'objectifs pour le versement de subventions conclues à partir de 2017 pour une période de 2 ou 3 ans au sein de l'action 12 - accompagnement des étrangers en situation régulière .

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 11

Accueil des étrangers primo arrivants

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		260 820 484	260 820 484		214 500 726	214 500 726
Crédits de paiement		260 820 484	260 820 484		214 500 726	214 500 726

L'action 11 contribue au financement de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Les crédits ouverts en LFI s'élèvent à 252 M€ dont 238,5 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP) et 13,5 M€ de crédits d'intervention.

A la suite de différents mouvements intervenus en gestion, les crédits effectivement versés à l'OFII en 2019 sur cette action se sont élevés à 206,3 M€ dont 194,6 M€ de SCSP et 9,1 M€ de crédits d'intervention. Outre le gel, la différence entre les crédits LFI et l'exécution résulte notamment des économies réalisées sur les marchés de formations civique et linguistique associées à un démarrage plus lent des nouvelles formations d'une part et une sous-exécution des aides au retour volontaire d'autre part pour un montant global de 20 M€. Par ailleurs, le dernier versement de la SCSP a été réduit de 10 M€ au titre de la participation de l'OFII au schéma de fin de gestion du programme 303.

En outre, 8,2 M€ de fonds européens FAMI et 2,5 M€ de FEI ont été rattachés à cette action et versés à l'OFII.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	238 505 207	194 643 163	238 505 207	194 643 163
Subventions pour charges de service public	238 505 207	194 643 163	238 505 207	194 643 163
Titre 6 : Dépenses d'intervention	22 315 277	19 857 563	22 315 277	19 857 563
Transferts aux ménages	22 315 277	9 095 000	22 315 277	9 095 000
Transferts aux autres collectivités		10 762 563		10 762 563
Total	260 820 484	214 500 726	260 820 484	214 500 726

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LFI 2019 : 238,5 M€ en AE et CP

Exécution 2019 : 194,6 M€ en AE et CP

Les crédits de fonctionnement de cette action constituent la subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 104 versée à l'OFII. L'Office s'est vu verser 194,6 M€ de SCSP en 2019 sur les 238,5 M€ prévus en LFI. Cet écart résulte de plusieurs mesures :

- une mise en réserve de 13,8 M€ non dégelée ;
- d'un transfert de 1,4 M€ à la direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) pour l'acheminement des demandeurs d'asile vers les structures du dispositif national d'accueil (DNA), nouvelle compétence que l'OFII n'a pu effectivement prendre à sa charge qu'au 1er avril 2019 ;
- une participation du programme 104 au schéma de fin de gestion du programme 303, à hauteur de 28,7 M€ sur la SCSP.

Les résultats atteints en 2019 sont détaillés dans le volet "Opérateur".

DÉPENSES D'INTERVENTION

LFI 2019 : 13,5 M€ en AE et CP, hors FdC

Exécution 2019 : 9,1 M€ en AE et CP, hors FdC

Les crédits consommés sont inférieurs aux prévisions de la LFI.

En effet, en plus de la mise en réserve appliquée pour un montant de 0,4 M€, la dynamique des aides au retour volontaire s'est révélée inférieure aux prévisions qui s'appuyaient sur un niveau particulièrement élevé en 2018. Ainsi, 8 772 aides au retour volontaire et 1 554 aides à la réinsertion ont été distribuées en 2019 contre un objectif de 12 000 et 1 000 inscrit au budget initial de l'établissement.

Cette baisse s'explique notamment par la diminution de la part des ressortissants des pays non soumis à visa qui s'établit à 34 % en 2019 (contre 44 % en 2018).

Les transferts aux autres collectivités correspondent aux fonds européens utilisés dans le cadre de l'intégration.

Action 12

Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		64 107 664	64 107 664		52 616 147	52 616 147
Crédits de paiement		64 107 664	64 107 664		52 084 709	52 084 709

LFI 2019 : 49,13 M€ en AE et CP

Exécution 2019 : 43,97 M€ en AE et 43,37 M€ en CP

Fonds de concours : 8,69 M€ en AE et 9,0 M€ en CP

Les crédits de l'action 12 permettent la mise en œuvre du parcours d'intégration républicaine durant les cinq premières années suivant l'obtention du titre de séjour délivré à l'étranger venant d'un pays hors Union européenne. Ils financent principalement des actions d'intégration dans les territoires ainsi que des formations linguistiques de niveau A2/B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ainsi qu'un appel à projets national au profit d'actions structurantes en matière d'intégration.

L'écart entre la prévision et la réalisation sur crédits nationaux s'explique par la mise en réserve et par une annulation de crédits de 2,5 M€ au profit du programme 303. Cette annulation de crédits a été rendue possible par une moindre

consommation des crédits dédiés aux projets d'intégration portés par les collectivités territoriales, ce dispositif nouveau, issu du C2I, ayant nécessité un délai d'appropriation.

Le succès de cette nouvelle action n'était pas à la seule main de l'État mais dépendait de la réponse des territoires (régions, départements, intercommunalités, communes) aux démarches initiées par les préfetures dans le sens de projets communs tournés vers l'intégration. La nouveauté de la démarche, les sensibilités diverses des collectivités territoriales sur le thème de l'intégration, la situation budgétaire tendue de certaines d'entre elles, ont fait que le succès a été inégal d'un point à l'autre du territoire. Si de nombreux projets communs ont vu le jour, par exemple, en région Auvergne-Rhône-Alpes, en Occitanie ou en Ile-de-France, un moindre dynamisme a été observé dans d'autres régions.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 772 459		2 241 417
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 394 664		1 863 621
Subventions pour charges de service public		377 796		377 796
Titre 6 : Dépenses d'intervention	64 107 664	49 843 688	64 107 664	49 843 293
Transferts aux ménages	14 974 683		14 974 683	
Transferts aux entreprises	1 280 000	939 626	1 280 000	939 626
Transferts aux collectivités territoriales	6 245 000	4 605 167	6 245 000	4 605 165
Transferts aux autres collectivités	41 607 981	44 298 895	41 607 981	44 298 502
Total	64 107 664	52 616 147	64 107 664	52 084 709

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Aucune dépense de fonctionnement n'avait été initialement programmée. En exécution, le montant de ces dépenses s'élève à 2,77 M€ en AE et 2,24 M€ en CP.

Les dépenses de fonctionnement s'expliquent notamment par :

- une imputation des dépenses d'actions de formation linguistiques en direction des primo-arrivants mises en œuvre par l'Île-de-France par le biais d'une procédure de marché public ;
- des dépenses liées à des actions de communication et des prestations commandées pour accompagner l'évolution des formations linguistique et civique.

DÉPENSES D'INTERVENTION

L'écart entre la prévision (64,11 M€ en AE et CP) et la réalisation (49,84 M€ en AE et CP) s'explique par une mise en réserve de 5%, une imputation d'une partie des dépenses sur l'action 14, une moindre consommation des crédits dédiés aux collectivités territoriales pour leurs projets d'intégration et des crédits sur fonds de concours. En outre, ces dernières dépenses initialement imputées sur la catégorie « transfert ménages » ont été, en réalisation, ventilées sur les autres catégories.

81 % des crédits nationaux ont été consommés par le niveau local dans le cadre des priorités d'actions transmises aux préfets par une instruction du 17 janvier 2019.

Hors crédits OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants), consommés à hauteur de 1,25 M€, la répartition entre les différentes actions d'intégration des étrangers primo-arrivants est la suivante :

Action 14**Accès à la nationalité française**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		985 975	985 975		1 038 500	1 038 500
Crédits de paiement		1 039 853	1 039 853		1 009 091	1 009 091

LFI 2019 : 0,99M€ en AE et 1,04 M€ en CP

Exécution 2019 : 1,04 M€ en AE et 1,01 M€ en CP

Ces crédits sont destinés aux dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française située à Rézé en Loire-Atlantique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	985 975	1 006 746	1 039 853	977 335
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	985 975	1 006 746	1 039 853	977 335
Titre 5 : Dépenses d'investissement		31 754		31 755
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		31 754		31 755
Total	985 975	1 038 500	1 039 853	1 009 091

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'écart entre la prévision et la réalisation, outre l'application de la mise en réserve, s'explique notamment par un abondement en provenance de l'action 12 à hauteur de 129k€ pour l'engagement du marché pluriannuel d'électricité.

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT

Cette dépense est relative à des travaux de climatisation du bâtiment.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 15**Accompagnement des réfugiés**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		108 050 752	108 050 752		110 636 034	110 636 034
Crédits de paiement		108 050 752	108 050 752		110 626 015	110 626 015

L'exécution de l'action 15 « Accompagnement des réfugiés » au 31 décembre 2019 s'élève à 94,2 M€ en AE et à 94,1 M€ en CP (*hors fonds européens*), soit 99,9 % des crédits ouverts en AE et en CP. Avec les fonds européens, l'exécution s'élève à 110,6 M€ en AE et à 110,6 M€ en CP.

La LFI 2019 (97,9 M€ en AE et en CP – *hors fonds européens*) a été complétée par un redéploiement de 1,1 M€ en provenance de l'action 11 « Accueil des étrangers primo arrivants » (OFII). La réserve de précaution de l'action 15 (4,9 M€ en AE et CP) a été annulée dans le cadre de la loi de finances rectificative du 2 décembre 2019 au profit de l'action 02 « Garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme 303 afin de financer les besoins liés aux conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, essentiellement l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA). Au 31 décembre 2019, les crédits ouverts (*hors fonds européens*) s'élevaient à 94,2 M€ en AE et en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		584 741		574 745
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		584 741		574 745
Titre 6 : Dépenses d'intervention	108 050 752	110 051 294	108 050 752	110 051 271
Transferts aux ménages	10 222 101	94 086	10 222 101	94 086
Transferts aux entreprises		2 090 676		2 090 677
Transferts aux collectivités territoriales		2 120 395		2 120 395
Transferts aux autres collectivités	97 828 651	105 746 137	97 828 651	105 746 113
Total	108 050 752	110 636 034	108 050 752	110 626 015

1 – Les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH)**LFI 2019 : 67,85 M€ en AE et CP****Exécution 2019 : 64,10 M€ en AE et CP**

L'exécution au 31 décembre 2019 s'élève à 64,1 M€ en AE et CP. Elle correspond au financement de 8 710 places, dont 2 003 places ont été progressivement ouvertes à compter du 1er octobre 2019, ainsi qu'à la spécialisation de 66 places d'hébergement pour protéger des femmes particulièrement vulnérables, victimes de violence ou de la traite des êtres humains (en Île-de-France et en Nouvelle-Aquitaine).

Ces places ont été financées à un coût journalier moyen de 25 € (avec un complément journalier de 13 € par place pour les places spécialisées).

2 – Les actions d’accompagnement en faveur des réfugiés

LFI 2019 : 30,10 M€ en AE et CP

Exécution 2019 : 30,05 M€ en AE et 30,04 M€ en CP

L’exécution 2019 s’élève à 30 M€ en AE et CP. Elle correspond au financement des mesures en faveur de l’intégration des réfugiés telles que prévues par la stratégie nationale pour l’accueil et l’intégration des réfugiés, validée en comité interministériel à l’intégration le 5 juin 2018.

Les crédits ont permis de financer les principaux dispositifs suivants :

- le programme HOPE (hébergement, orientation et parcours vers l’emploi) offrant à 775 réfugiés un parcours global de 8 mois combinant hébergement, formation linguistique et professionnelle, en lien avec le ministère du travail, l’agence de formation professionnelle pour adultes (AFPA), les opérateurs de compétences (OPCO) et des entreprises (4,7 M€) ;
- des projets d’accompagnement global des réfugiés, favorisant leur intégration par l’emploi et le logement (6,6 M€) ainsi que des dispositifs spécifiques proposant des parcours combinés mêlant formation, emploi et logement, de type HOPE ou ACCELAIR (3 M€) ;
- des dispositifs d’hébergement spécialisés, en Île-de-France, complétant le parc CPH. Le dispositif provisoire d’hébergement des réfugiés statutaires (DPHRS), mis en place par France Terre d’Asile en 2003, et le dispositif d’accueil, d’hébergement et d’accompagnement des réfugiés (DAHAR), initié en 2019 par France Terre d’Asile et France Fraternités, ont vocation à favoriser l’inclusion sociale et l’intégration des bénéficiaires d’une protection internationale (3,8 M€) ;
- le diagnostic par le groupement d’intérêt public Habitat et interventions sociales (GIP-HIS) de la situation d’environ 4 800 réfugiés dans les hébergements d’urgence pour demandeurs d’asile (HUDA) en Île-de-France et l’accompagnement à la sortie vers le logement pérenne (3,1 M€) ;
- un centre de 200 places d’hébergement à Paris pour des bénéficiaires de la protection internationale qui sont insérés professionnellement ou en voie de l’être mais qui sont sans solution d’hébergement. L’objectif de ce centre, qui a ouvert en fin d’année, est de favoriser l’accès de ce public à des dispositifs d’intermédiation locative et au logement (1,2 M€).

Ces crédits ont également permis de financer des dispositifs spécifiques tels que :

- le versement d’allocations forfaitaires à des personnes marocaines et tunisiennes qui se sont réfugiées en France au moment de l’accès à l’indépendance de leur pays (0,1 M€) ;
- la prise en charge médico-psychologique de réfugiés victimes de violence et de torture et de femmes yézidiées (0,2 M€) ;
- des actions mises en œuvre par la délégation interministérielle à l’accueil et à l’intégration des réfugiés (DIAIR) (le programme national de service civique Volont’R, le programme PAIR TO PAIR pour favoriser la mobilisation des jeunes de 18 à 30 ans en faveur de l’accueil et l’intégration des personnes réfugiées du même âge, des partenariats avec les collectivités territoriales, etc.) (4,4 M€).

3 – Fonds de concours

Prévision de rattachement (en PLF 2019) : 10,1 M€

Exécution 2019 : 16,43 M€ en AE et CP

En 2019, l’exécution de ces fonds de concours au titre de l’action 15 est décomposée comme suit :

- FAMI « Réinstallation » : 15,27 M€ en AE et en CP. Ces crédits ont financé les dispositifs d’accueil des personnes réinstallées dans le cadre des programmes européens ;
- FAMI « Intégration des bénéficiaires d’une protection internationale » : 1,16 M€ en AE et en CP.

Action 16**Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		8 538 000	8 538 000		8 121 103	8 121 103
Crédits de paiement		8 538 000	8 538 000		8 111 100	8 111 100

LFI 2019 : 8,54 M€**Exécution 2019 : 8,1 M€ en AE et CP**

L'écart entre la prévision et la réalisation s'explique par une mise en réserve des crédits de 5%.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		10 000		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		10 000		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 538 000	8 111 103	8 538 000	8 111 100
Transferts aux entreprises	2 500 000	25 000	2 500 000	25 000
Transferts aux autres collectivités	6 038 000	8 086 103	6 038 000	8 086 100
Total	8 538 000	8 121 103	8 538 000	8 111 100

Concernant les dépenses d'intervention, les crédits ont permis de soutenir 25 organismes dont les trois principaux gestionnaires de foyers de travailleurs migrants (ADOMA, ADEF et COALLIA). Le montant prévu pour les transferts aux entreprises concernait essentiellement une subvention versée à ADOMA. Cette subvention, dorénavant intégrée au montant des transferts aux autres collectivités, s'est élevée à 2,55 M€.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le montant de 10 000 € correspond à des prestations de service.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P224)	0	0	3 000	3 000
Transferts	0	0	3 000	3 000
Réseau Canopé (P214)	0	0	2 000	2 000
Subventions pour charges de service public	0	0	2 000	2 000
OFPPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides (P303)	0	0	424 597	424 595
Transferts	0	0	424 597	424 595
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)	252 005 207	252 005 207	220 521 759	220 521 759
Subventions pour charges de service public	238 505 207	238 505 207	194 643 163	194 643 163
Transferts	13 500 000	13 500 000	25 878 596	25 878 596
Universités et assimilés (P150)	0	0	225 064	225 064
Subventions pour charges de service public	0	0	87 131	87 131
Transferts	0	0	137 933	137 933
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	0	0	3 079 487	3 079 485
Transferts	0	0	3 079 487	3 079 485
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	0	0	10 000	10 000
Transferts	0	0	10 000	10 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	5 000	5 000
Transferts	0	0	5 000	5 000
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	0	0	5 892 941	5 892 941
Subventions pour charges de service public	0	0	288 665	288 665
Transferts	0	0	5 604 276	5 604 276
Total	252 005 207	252 005 207	230 163 847	230 163 843
Total des subventions pour charges de service public	238 505 207	238 505 207	195 020 959	195 020 959
Total des transferts	13 500 000	13 500 000	35 142 889	35 142 885

En 2019, le programme 104 a principalement financé les opérateurs suivants :

- l'OFII, qui a bénéficié de 203,74 M€ (dont 194,64 M€ de subvention pour charges de service public) au titre des crédits de l'action 11 ;
- l'OFPPRA qui a bénéficié d'un transfert de 0,42 M€ au titre du FAMI Réinstallation ;
- L'AFPA qui a bénéficié de 5,89 M€ principalement au titre du programme HOPE.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CONSOLIDATION DES EMPLOIS**EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration			1 080 1 179 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total			1 080 1 179 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	1 084	1 080
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	95	54
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	1 179	1 134

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	95	95

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	0	872 640
Total	0	872 640

OPÉRATEURS

OFII - OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

L'établissement intervient sur la totalité du champ des politiques menées par le ministère concernant l'intégration, l'immigration (immigration familiale, professionnelle, retour volontaire dans le pays d'origine) et la politique de l'asile. En 2019, l'exécution s'est effectuée dans un environnement marqué par la persistance de la montée en charge de l'asile, la baisse de la dynamique des actions de retour et de réinsertion ainsi que par la première année de mise en œuvre des dispositions de la loi n°2018-778 du 10 septembre 2018 pour immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

1 – Accueil et intégration

L'OFII est chargé du dispositif d'accueil des publics migrants primo-arrivants venant s'installer durablement en France auxquels est proposé le contrat d'intégration républicaine (CIR). À ce titre, il assure l'organisation et le financement des prestations de formation proposées gratuitement au nouvel arrivant. L'OFII assure également les formations linguistiques destinées à l'ensemble des personnes immigrées durant les cinq premières années suivant leur arrivée sur le territoire français.

Les politiques d'accueil et d'intégration constituent en volume de dépenses la première mission de l'établissement, hors fonction support, soit en 2019 une dépense à hauteur de 66,1 M€ en CP (et 81,6 M€ d'AE).

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre des mesures décidées lors du Comité interministériel à l'intégration (C2I) du 5 juin 2018, notamment les formations civique et linguistique (avec des parcours de 50, 100, 200, 400 et 600H). Ces nouveaux parcours ont commencé à partir du 1er mars 2019 avec une mise en œuvre très progressive compte-tenu des délais entre la signature du CIR et la prescription des formations. Les parcours les plus prescrits sont ceux de 200 et 400H.

Avec un taux de prescription de 48,9 %, supérieur à celui de 2018 (43,7 %), la formation linguistique a été dispensée à 52 520 bénéficiaires sur l'année.

Le niveau de dépense est en hausse de 15 % en CP (20 % en AE) par rapport à celui enregistré en 2018.

Ce niveau en hausse s'explique notamment par :

- une hausse de 9,7 % du nombre de CIR signés (107 402 en 2019 contre 97 948 en 2018) ;
- la mise en œuvre des mesures issues du C2I et notamment le doublement de la formation civique (de 2 à 4 jours) dont la consommation a augmenté de 72 % en CP (et 60 % en AE) et, dans une moindre mesure, des heures de formation linguistique dont la consommation a augmenté de 3 % en CP (et 8 % en AE) par rapport à 2018.

2 – Aides au retour et à la réinsertion

L'OFII intervient dans la mise en œuvre d'actions d'aide au retour volontaire et d'aide à la réinsertion des personnes immigrées dans leur pays d'origine, avec notamment le versement d'aides financières. Les dispositifs d'aide à la réinsertion couvrent une trentaine de pays.

L'exécution 2019 est marquée par une diminution des dépenses d'intervention (13 M€ contre 17,7 M€ en 2018).

Cette baisse s'explique notamment par :

- un recul de 18 % des retours réalisés par rapport à 2018 (8 772 contre 10 678 en 2018) avec une cible de 12 000 départs prévus au budget initial revue à la baisse lors du budget rectificatif ;
- la diminution de la part des ressortissants des pays non soumis à visa qui s'établit à 34 % en 2019 (contre 44 % en 2018).

Parallèlement, la dépense de transport associée au dispositif retour et relevant de l'enveloppe de fonctionnement, diminue elle aussi à 4,2 M€ contre 5,7 M€ en 2018 ce qui représente une baisse de 26 %.

3 – Premier accueil des demandeurs d'asile

L'OFII a également en charge la mission de premier accueil des demandeurs d'asile et le pilotage du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA). En amont des prises en charge en centre d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA), l'OFII pilote un réseau de structures d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'asile. Ce réseau est composé de 34 plateformes d'accueil pour demandeurs d'asile (PADA), dont la gestion est assurée contractuellement par des prestataires dans le cadre de marchés publics, opérationnels depuis le 1er janvier 2016 et renouvelés par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2018. Un nouveau marché a été mis en œuvre en 2019 pour une durée de trois ans. L'implantation des plateformes est articulée à la cartographie de la régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile.

Compte-tenu de l'engagement pluriannuel pour l'ensemble de la durée du marché, l'exécution 2019 de la dépense, principalement forfaitaire, est en forte augmentation par rapport au précédent exercice à 81 M€ en AE et 27,8 M€ en CP (+30 %).

La réalisation des dépenses de fonctionnement directement associées à la dépense d'asile est relativement stable en 2019 (transports de demandeur d'asile à 2,4 M€ (+ 0,1 M€ de CP) et frais d'interprétariat à 5,1 M€ (-0,76 M€ de CP par rapport à 2018)).

Enfin, depuis le 1er avril 2019, l'OFII a pris en charge la prestation de transport des demandeurs d'asile vers les centres d'hébergement d'urgence-migrants (CHUM). Cette activité, qui relevait jusqu'à présent du programme 177, a été transférée en 2019 en grande partie sur le programme 303 et dans une moindre mesure sur le programme 104. L'OFII a exécuté cette mission à hauteur de 2,7 M€.

4 – Autres dépenses de soutien

Les dépenses participant de la prise en compte de l'état de santé des migrants sont stables et se situent à 5,3 M€ au total dont 3,7 M€ de vacations médicales et 1,23 M€ de prestations conventionnées.

Par ailleurs, les dépenses d'interprétariat s'élèvent à 5 M€, en progression par rapport à 2018 (4,3 M€).

L'exécution des crédits de fonctionnement courant est en augmentation de 8 % par rapport à 2018 soit 28,5 M€ en CP (26,4 M€ en 2018). Plusieurs facteurs influent sur le niveau des dépenses de fonctionnement courant : l'augmentation des frais de gestion de l'ADA corrélée à celle des flux (4,8 M€), le renforcement de la politique de sécurisation des sites (2,7 M€) et les coûts liés aux renforts en personnels sur la période.

L'exécution des dépenses de personnel à hauteur de 65,2 M€ de CP (61,9 M€ en 2018) représente un taux de 97,2 % des crédits votés en budget rectificatif et consolidés pour 2019.

5 – Les dépenses d'investissement

Ces dépenses sont exécutées à hauteur de 99,4 % pour 15 M€ de CP et 15,8 M€ d'AE et conformes à l'actualisation des prévisions issues du budget rectificatif voté par l'organe délibérant. Elles représentent une baisse importante des dépenses d'investissement par rapport à 2018 (-2 M€) mais restent contenues à 6,6 % (7,8 % en 2018 et 6,2 % en 2017) de la totalité des dépenses de l'établissement.

Ces dépenses traduisent, en 2019, la nécessité de poursuivre l'évolution des applications à fort enjeux métiers (RR-NG pour le retour et la réinsertion, pour la gestion de l'ADA et du parc d'hébergement directif ; adaptation de l'application CIR). Elles prennent également en compte les choix résultant du nouveau schéma directeur des systèmes d'information visant à réduire significativement les coûts de maintenance.

Par ailleurs, l'OFII a bénéficié en 2019 de crédits au titre du fonds de transformation pour l'action publique (FTAP) à hauteur de 5,5 M€ en AE et 3,25 M€ en CP dont 2,1 M€ au titre de l'investissement et 1,2 M€ de crédits d'intervention. Ces fonds sont destinés à la mise en œuvre du projet harmonie et innovation autour du parcours de l'étranger (HIPE).

6 – Pilotage stratégique de l'opérateur

L'exercice de la tutelle de l'OFII est assuré par la direction générale des étrangers en France.

Outre la tenue de pré-conseil d'administration et conseil d'administration, organisés 3 fois par an et en tant que de besoin, les orientations et missions de l'OFII sont encadrées par un contrat d'objectif et de performance (COP). Ce COP, en cours pour la période 2017-2020, permet de suivre de manière régulière l'ensemble des activités dévolues à l'établissement. Les indicateurs de performance, recentrés sur les leviers d'action maîtrisés par l'OFII, sont transmis à la tutelle et donnent lieu à des échanges réguliers entre la DGEF et l'OFII. D'autres réunions permettent de conforter les relations entre l'opérateur et sa tutelle, dont celles organisées au niveau du RFFIM.

Enfin, la démarche d'audit et de contrôle interne (financier, métier) est mise en place. Une gouvernance propre a été mise en place avec un comité annuel associant les directions de tutelle et le CBCM.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P303 – Immigration et asile	427 911	427 911	335 830	335 830	495 008	495 008
Subventions pour charges de service public	7 130	7 130	4 100	4 100	6 221	6 221
Transferts	420 781	420 781	331 730	331 730	488 787	488 787
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	184 101	184 101	252 005	252 005	220 522	220 522
Subventions pour charges de service public	173 916	173 916	238 505	238 505	194 643	194 643
Transferts	10 185	10 185	13 500	13 500	25 879	25 879
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique					5 500	3 250
Dotations en fonds propres					3 248	2 095
Transferts					2 252	1 155
Total	612 012	612 012	587 835	587 835	721 030	718 780

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | OPÉRATEURS

L'OFII a bénéficié de 203,74 M€ de crédits en provenance de l'action 11 du programme 104. Ce montant comprenait 194,64 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP) et 9,05 M€ de transferts destinés à financer l'aide au retour et à la réinsertion.

Par ailleurs, 4,27 M€ ont été versés à l'Office par l'action 12 du programme 104 au titre de la mise en œuvre du marché A2/B1 de formation linguistique.

Enfin, l'OFII a perçu 12,5 M€ de fonds européens, notamment à travers les fonds FAMI.

S'agissant du programme 303, l'OFII a bénéficié de 492,5 M€ au titre de la prise en charge de l'allocation pour demandeur d'asile dont 4,8 M€ lui ont été versés au titre des frais de gestion occasionnés par la prise en charge du dispositif. Les frais de gestion sont intégrés aux recettes de l'établissement (inscrit en SCSP dans le compte financier 2019). Les 487,7 M€ ne sont pas retracés dans les recettes et produits du compte financier dans la mesure où il s'agit d'un dispositif non budgétaire géré en compte de tiers.

COMPTE FINANCIER 2019**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	68 253	62 307	Subventions de l'État	254 523	212 824
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>4 819</i>	<i>4 806</i>	– subventions pour charges de service public	254 523	194 643
			– crédits d'intervention(transfert)		18 181
Fonctionnement autre que les charges de personnel	180 777	176 154	Fiscalité affectée		873
Intervention (le cas échéant)	19 372	8 190	Autres subventions	20 267	12 060
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	7 200	11 490	Autres produits	4 200	9 307
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>7 200</i>	<i>11 490</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>800</i>	<i>4 690</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>60</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	268 402	246 651	Total des produits	278 990	235 064
Résultat : bénéfice	10 588		Résultat : perte		11 587
Total : équilibre du CR	278 990	246 651	Total : équilibre du CR	278 990	246 651

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement		4 847	Capacité d'autofinancement	16 988	
Investissements	16 114	15 111	Financement de l'actif par l'État		2 095
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	2 250	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	16 114	19 958	Total des ressources	19 238	2 095
Augmentation du fonds de roulement	3 124		Diminution du fonds de roulement		17 863

* Voté

Les financements effectivement perçus par l'OFII en 2019 en provenance de l'État se sont élevés à 212,82 M€ dont notamment :

- au titre de l'action 11 du programme 104 : 194,64 M€ de subvention pour charges de service public et 9,09 M€ destinés à couvrir les aides au retour et à la réinsertion ;
- au titre de l'action 12 du programme 104 : 4,27 M€ de financement pour le marché A2/B1 ;
- au titre de l'action 2 du programme 303 : 4,81 M€ de frais de gestion ADA.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	68 253	68 253	65 156	65 156
Fonctionnement	222 893	171 327	215 813	135 619
Intervention	19 372	19 372	16 676	12 777
Investissement	16 152	16 114	15 822	15 001
Total des dépenses AE (A) CP (B)	326 670	275 066	313 466	228 553
Dépenses de pensions civiles globales	4 819	4 819	0	0

* Voté

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	274 139	228 872
Subvention pour charges de service public	229 035	194 643
Autres financements de l'État	21 437	18 181
Fiscalité affectée	0	862
Autres financements publics	20 267	12 060
Recettes propres	3 400	3 126
Recettes fléchées	4 050	3 250
Financements de l'État fléchés	4 050	3 250
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	278 189	232 122
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	3 123	3 569
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
1 - Accueil et intégration	0	91 272	97 763	0	0	0	0	91 272	97 763	
	0	81 567	66 064	0	0	0	0	81 567	66 064	
2 - Retour et réinsertion	0	50	50	19 372	19 372	0	0	19 422	19 422	
	0	283	233	16 676	12 777	0	0	16 959	13 011	
3 - Premier accueil des demandeurs d'asile	0	79 905	30 140	0	0	0	0	79 905	30 140	
	0	80 992	27 803	0	0	0	0	80 992	27 803	
4 - Actions transverses	4 668	17 644	17 644	0	0	0	0	22 312	22 312	
	3 683	13 782	12 971	0	0	0	0	17 465	16 654	
5 - Soutien	63 585	34 022	25 730	0	0	16 152	16 114	113 759	105 429	
	61 473	39 189	28 548	0	0	15 822	15 001	116 484	105 021	
Total	68 253	222 893	171 327	19 372	19 372	16 152	16 114	326 670	275 066	
	65 156	215 813	135 619	16 676	12 777	15 822	15 001	313 466	228 553	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	431 812	540 272
Autres décaissements non budgétaires	0	484
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	431 812	540 756
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	3 123	6 861
Abondement de la trésorerie fléchée	0	90
Abondement de la trésorerie non fléchée	3 123	6 771
Total des besoins	434 935	547 616

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	3 123	3 569
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	431 812	540 963
Autres encaissements non budgétaires	0	3 084
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	434 935	547 616
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	434 935	547 616

* Voté

La réalisation budgétaire 2019 s'établit à 313,5 M€ en AE (contre 229,9 M€ au compte financier 2018, soit +36,4 %) et 228,6 M€ en CP (217,2 M€ au compte financier 2018, soit 5,2 %). Elle est supérieure de 13,2 M€ en AE et inférieure de 46,5 M€ en CP à la prévision inscrite au budget initial.

La réalisation des dépenses par destination s'établit à 313,46 M€ en AE et 228,55 M€ en CP soit un écart de 13,21 M€ en AE et – 46,5 M€ en CP par rapport au BI 2019. Cette évolution résulte notamment de la dynamique :

- des dépenses de fonctionnement, la mise en place des nouvelles modalités de formation linguistique et de formation civique pour le CIR, qui ont également mobilisé du fonctionnement courant, mais dont la traduction budgétaire en 2019 se révèle difficile à appréhender,
- de 'gains achats', qui se traduisent par une moindre dépense de 15 M€, constatés à l'issue de la consultation pour les marchés de formation civique et linguistique du CIR et consolidés en BR,
- des dépenses de personnel, révisées en budget rectificatif, notamment au regard du nombre importants de départs enregistrés en 2019 : 315 agents ainsi ayant quitté définitivement l'établissement, dont 78 à la suite d'une démission.
- des dépenses d'intervention, sous l'effet de la forte révision à la baisse et consolidée lors d'un BR, du nombre d'aides au retour et à la réinsertion initialement prévues en BI 2019.

Les opérations pour compte de tiers correspondent aux crédits d'intervention versés à l'OFII par le programme 303 au titre de la prise en charge de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 080	1 179	1 134
– sous plafond	1 080	1 179	1 134
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le schéma d'emplois de l'opérateur inscrit en LFI 2019 était prévu à +95 ETP. Il a été intégralement exécuté.

Le plafond d'emplois de l'OFII a été porté en LFI 2019 à 1 179 ETPT, soit +95 ETPT par rapport à la LFI 2018 (1 084 ETPT) pour accompagner le renforcement des missions confiées à l'opérateur.

En effet, cette hausse a eu pour objectif d'une part, de renforcer le contrôle de l'ADA et l'armement des équipes mobiles et des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) à hauteur de 25 ETP, et d'autre part, de renforcer la politique d'intégration à hauteur de 70 ETP pour la mise en œuvre des mesures décidées lors du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018.

L'opérateur a exécuté ce plafond d'emplois à hauteur de 1 134,54 ETPT, soit +54,54 ETPT par rapport au 31 décembre 2018 (1 080 ETPT).

La sous-exécution du plafond d'emplois cette année démontre les difficultés rencontrées pour le recrutement et le remplacement des agents à la date effective des départs. 315 agents ont ainsi quitté définitivement l'établissement en 2019, dont 78 à la suite d'une démission.